

# SITE NATURA 2000 « LES USSES » FR 8201718 EVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE 2013

Décembre 2021

**Les UsseS**  
SYNDICAT  
DE RIVIÈRES



**Pouvoir adjudicateur :**

Syndicat de Rivière les Usses,  
107, route de l'Eglise,  
74 910 BASSY.

Contact : Fanny Seyve

**Marché Public :**

Marché public n°M-2020-12

**Prestataire :**

Latitude uep - Section Biodiversité  
Le Fiatet,  
69210 SAIN BEL

Réalisation de l'étude :

- Analyse des données : Amélie BERTOLINI, Elodie RICHARD
- Rédaction et SIG : Amélie BERTOLINI, Elodie RICHARD
- Cartographie : Florence BIGNON
- Contrôle qualité et validation : David MULA

Crédits photographiques : Sauf mention contraire, toutes les photographies présentées dans le rapport ont été prises *in-situ* par Latitude Biodiversité dans le cadre de l'étude.

# SOMMAIRE

Préambule .....	4
<b>ANALYSE DU CONTENU DU DOCOB.....</b>	<b>6</b>
Methodologie .....	7
Analyse.....	7
<b>ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB .....</b>	<b>8</b>
Bilan des objectifs et des mesures de gestion.....	9
Objectif I : Maintenir et améliorer la qualité et le fonctionnement de l'hydrosystème tout en les conciliant avec les différents usages .....	9
Objectif II : Pérenniser et diversifier les zones marécageuses au regard des enjeux d'exploitation des aquifères en lien avec les Usses .....	13
Objectif III : Préserver les habitats de haut de versant en favorisant les systèmes agricoles extensifs associés à des actions d'entretien complémentaires .....	16
Objectif IV : Préserver les boisements de berges tout en maintenant de bonnes conditions de sécurité pour les biens et les personnes .....	19
Objectif V : Favoriser le vieillissement et la diversité des peuplements forestiers tout en admettant des prélèvements traditionnels par coupe dite « jardinée ».....	22
Objectif VI : Ne pas favoriser la dissémination des plantes invasives notamment sur des secteurs sains .....	24
Objectif VII : Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site .....	27
Objectif VIII : Préserver et restaurer les continuités écologiques à l'intérieur du site et en périphérie du périmètre Natura 2000.....	28
Objectif IX : "Donner à voir", accueillir les usagers et communiquer sur la valeur écologique du site, son histoire et sa valeur culturelle, afin de sensibiliser le public au sens et au contenu du DOCOB .....	31
Mesure AS1 : Animation pour la mise en œuvre du DOCOB .....	34
Bilan financier.....	35
Bilan de la conduite de projet.....	41
<b>EVOLUTION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES.....</b>	<b>42</b>
Habitats .....	43
Flore .....	44
Faune .....	45
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>47</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>49</b>
Annexe 1 : grille d'évaluation du contenu du DOCOB.....	50



## PREAMBULE

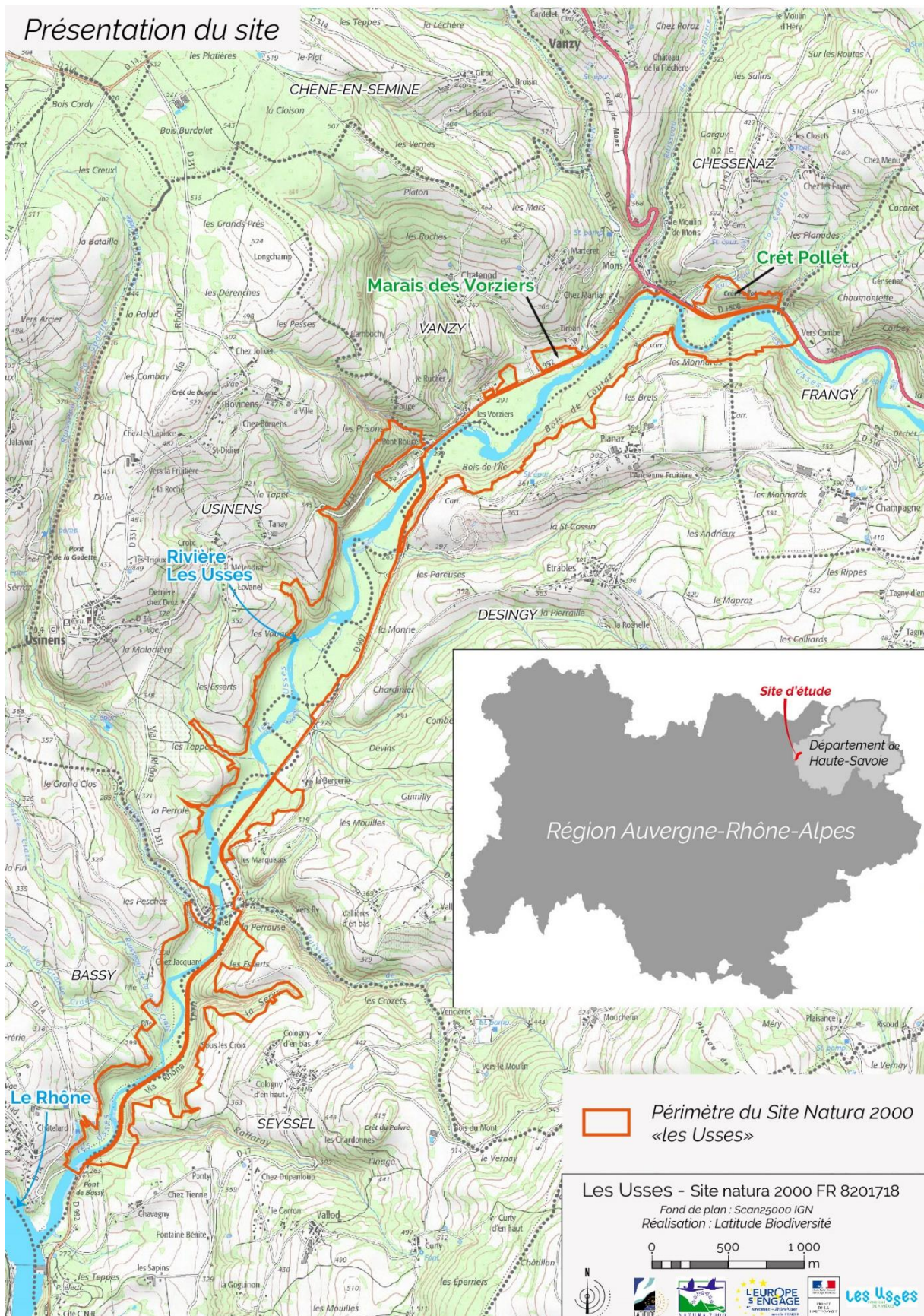
●●● Le site Natura 2000 « Les Usses » (FR 8201718) a été désigné au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (SIC / ZSC) par arrêté ministériel en date du 21 avril 2016. Le portage et la mise en œuvre opérationnelle du document d'objectifs (DOCOB), approuvé le 26 mars 2013, sont portés par le Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usses (SMECRU), renommé Syndicat de Rivières les Usses depuis Janvier 2020.


Un projet d'extension, pour la prise en compte de l'Ecrevisse des torrents, a engagé un travail de concertation pour modifier le périmètre de Natura 2000 « Les Usses ». Cette modification de périmètre a été approuvée par le COPIL du 21 février 2020.

Dans le cadre de la révision du DOCOB cette extension est prise en compte afin d'intégrer les nouveaux enjeux, mais aussi le bilan de la présente évaluation.

La présente évaluation est réalisée par Latitude Biodiversité, pour le compte du Syndicat de Rivières les Usses.

# Présentation du site

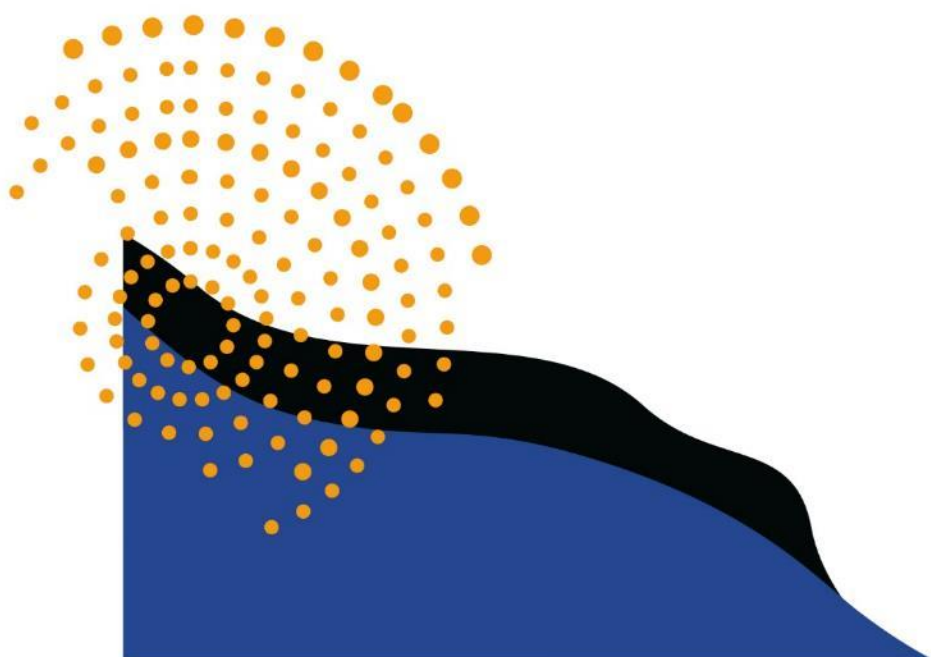


 Périmètre du Site Natura 2000 «les Usse»

**Les Usse - Site natura 2000 FR 8201718**  
 Fond de plan : Scan25000 IGN  
 Réalisation : Latitude Biodiversité



## ANALYSE DU CONTENU DU DOCOB



# CONFORMITE DU DOCOB VIS-A-VIS DU CADRE REGLEMENTAIRE

## Méthodologie

L'analyse est conduite à l'aide de la grille d'évaluation du contenu du DOCOB reprenant point par point les éléments à vérifier sous la forme de volets divisés en différentes rubriques (Annexe 1 p.49). Cette grille d'évaluation a été publiée par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN).

La qualité des différentes rubriques qui composent le document d'objectifs a été jugée en fonction des éléments notés dans la grille d'évaluation de l'ATEN. Les résultats complets de l'évaluation du contenu du DOCOB sont exposés dans le tableau en annexe.

Les parties manquantes ou à compléter ont été identifiées précisément et des éléments de mise à jour ont ainsi été proposés dans la colonne « remarques » associée aux rubriques.

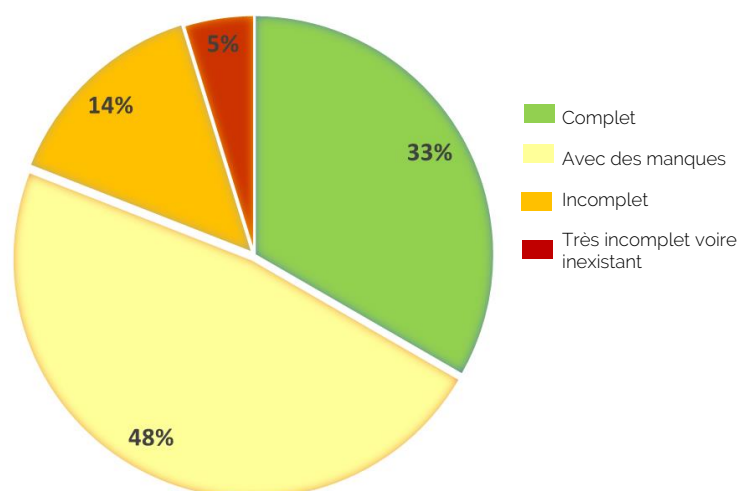
## Analyse

Au regard de la grille d'évaluation, le DOCOB validé en 2013, fait apparaître plusieurs lacunes :

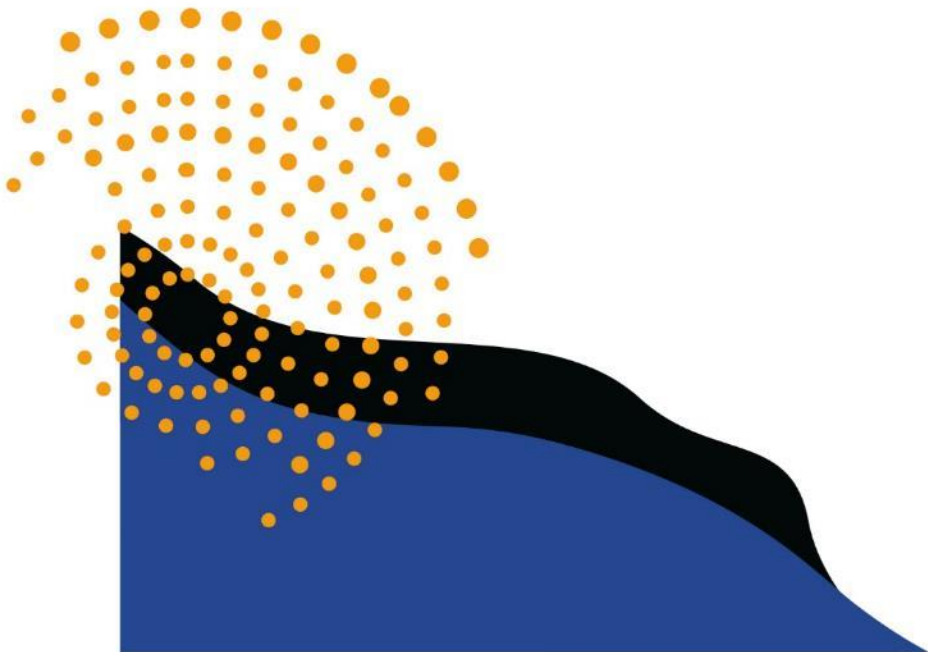
- dans sa structure d'abord qui ne respecte pas la construction en différents Tomes, qui devraient être au nombre de 3 ;
- un manque de schémas, illustrations et de cartographies dans les corps du texte ;
- une analyse des enjeux écologiques et socio-économiques très synthétique dans le document sous forme presque exclusivement de tableau ;
- des objectifs et des intitulés de mesures à reformuler et préciser ;
- un manque de rattachement entre les objectifs opérationnels et les mesures pour faciliter l'évaluation ;
- des indicateurs rarement pertinents ;

Sur les 22 rubriques dans la grille d'évaluation :

- 8 sont complètes ;
- 9 sont présentes, mais manquent de précision ou de lisibilité ;
- 5 sont jugées incomplètes, voire inexistantes.



## ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB





# BILAN DES OBJECTIFS ET DES MESURES DE GESTION

## Objectifs de développement durable

Objectif I : Maintenir et améliorer la qualité et le fonctionnement de l'hydrosystème tout en les conciliant avec les différents usages

### Rappel de l'objectif

N°	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels
I	Maintenir et améliorer la qualité et le fonctionnement de l'hydrosystème tout en les conciliant avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la sécurité des biens et des personnes,</li> <li>• l'usage raisonné de la ressource en eau (AEP, Carrière),</li> <li>• le maintien durable des activités agricoles et agroalimentaires,</li> <li>• le développement démographique (eaux usées et pluviales)</li> </ul>	Maintenir ( <i>et restaurer</i> ) la dynamique naturelle de l'hydrosystème.
		Assurer la diversité du profil en long et des faciès d'écoulement.
		Assurer une hauteur d'eau minimum aux périodes d'étiage.
		Atteindre le "très bon état" biologique et physico-chimique des Usses et de ses affluents : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser la qualité des rejets de l'assainissement et de la transformation laitière et de la vinification.</li> <li>• Assurer une gestion raisonnée des fumures agricoles.</li> </ul>
		Maîtriser la qualité et la dynamique des eaux pluviales (érosion turbidité, MO, débits).
		Maintenir la granulométrie du substrat.
		Maintenir les niveaux et la qualité de l'aquifère souterrain.



N°	Intitulé de la mesure	Sous-action	Réalisation	Résultats
GH1	Préservation et restauration des connexions hydrauliques entre les Usses et les milieux connexes	Prévention des effets indirects liés aux curages sur le tronçon concédé à la CNR	Transmissions des informations en amont du/des chantiers de curage entre CNR, DREAL et SMECRU	- travaux de curage en dehors du périmètre Natura 2000 (plateforme de curage en limite aval du site)
GH2	Développement de la diversité de milieux dans les habitats aquatiques et humides	Plan de gestion des matériaux solides : Restaurer la continuité écologique	Arasement seuil du Pont du Chatel en 2018.	Aucun suivi spécifique n'a été mené suite à l'arasement de ce seuil.
		Plan de gestion des matériaux solides : Réouverture de méandres et de bras de crue	Restauration de 9 ha en 2017 et 2018 : traitements de banc, réouverture d'un bras...	- léger exhaussement de la ligne d'eau visible entre 2015 et 2020 (2020, BURGEAP)
		Plan de gestion des matériaux solides : Maintenir la granulométrie	Maintien du stock sédiment et remobilisation des atterrissements végétalisés.	- Pas d'écrevisses à pieds blancs sur le cours principal des Usses - Pas d'amélioration visible de l'abondance du Chabot (2016-2019).
		Mise en place de l'Espace de Liberté par acquisition ou maîtrise foncière	- Politique ENS du Département de Haute-Savoie (1990 à 2000) ; - Diagnostic et animation foncière dans l'Espace de Liberté par le SMECRU (2018, Teractem).	- 25 % maîtrisé de l'EL dans Natura 2000 par une collectivité, et 14,5 % (27 ha) par le Département. - 10 ha en cours d'animation foncière, soit potentiellement 30 % maîtrisé.
SAC1	Surveillance de la qualité des milieux aquatiques et du niveau des masses d'eau souterraines	Veiller à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans le contrat de rivières, suivi d'habitabilité du cours d'eau pour les EIC.	Assistance technique par l'animatrice lors des avant-projets et de la mise en œuvre des actions du Contrat de rivière.	- Respect des périodes de sensibilité des espèces d'intérêt communautaire ; - Respect des consignes liées aux invasives ; - la qualité de l'eau n'a pas évolué.
AR1	Intégration des enjeux de conservation aux documents d'urbanisme locaux	Conseiller et accompagner les collectivités pour la prise en compte du N2000	- Suivi d'au moins 6 projets de territoire et de 6 réponses à des sollicitations de propriétaires ; - Suivi de 4 pollutions / accidents.	Prises en compte des préconisations.
		Portée à connaissance lors des réunions PLUI et SCOT	Relecture et avis de 3 PLUi.	Évolution des zones N le long du cours d'eau dans les documents d'urbanisme.

## Résultats

Pour atteindre cet objectif, l'animatrice a pu notamment accompagner de près les projets du Contrat de Rivière et s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux et des objectifs du site Natura 2000 dans la préparation et la mise en œuvre des actions du Contrat de rivière.

**Plus de 9 hectares dans le site Natura 2000 ont été restaurés**, en 2017 et 2018 dans le cadre du Plan de Gestion Matériaux Solides (PGMS), pour améliorer le fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau. Il s'agit d'augmenter la bande active et la quantité de sédiments mobilisables, notamment pour limiter l'incision et la déconnexion du lit.

L'expertise hydromorphologique de 2020 (2020, BURGEAP) montre qu'un exhaussement de la ligne d'eau est parfois déjà visible sur la période 2015-2020 et donc probablement imputable aux travaux du PGMS.

Sur le plan thermique (2020, FPPMA), les actions et les travaux entrepris dans le cadre du PGMS ne semblent pas avoir engendré de modifications globales.

Le bilan réalisé par l'observatoire piscicole (2016-2019) ne permet pas encore de mettre en évidence une évolution de l'abondance du Chabot sur la station de Frangy suite aux différents travaux entrepris.

Un des **obstacles à l'écoulement**, comme le seuil de Châtel, a été **restauré** pour permettre la continuité sédimentaire et piscicole.

Le **foncier de l'espace de liberté des Usses**, nécessaire à son bon fonctionnement, est maîtrisé à hauteur de 25 % par des collectivités (14 % par le Département) sur le site Natura 2000. Suite à un diagnostic foncier par Teractem en 2018, porté par le SMECRU, sur l'espace de liberté des Usses, ce sont 91 ha qui sont visés pour une animation foncière dans l'emprise Natura 2000. Une première phase d'animation foncière concerne actuellement 10 ha dans l'emprise Natura 2000. Si elle aboutit, c'est près de 30 % du site qui pourraient être maîtrisés à court terme.

Les **suivis des projets de territoire, les études d'incidences** et les avis suite aux différentes sollicitations, permettent d'agir en faveur d'une hauteur d'eau minimum aux périodes d'étiage (captage, carrière...) et en faveur de la qualité biologique et physico-chimique de la masse d'eau (STEP...). Les suivis physico-chimiques ne permettent pas encore de mettre en évidence une amélioration significative de qualité de l'eau.

## Conclusion

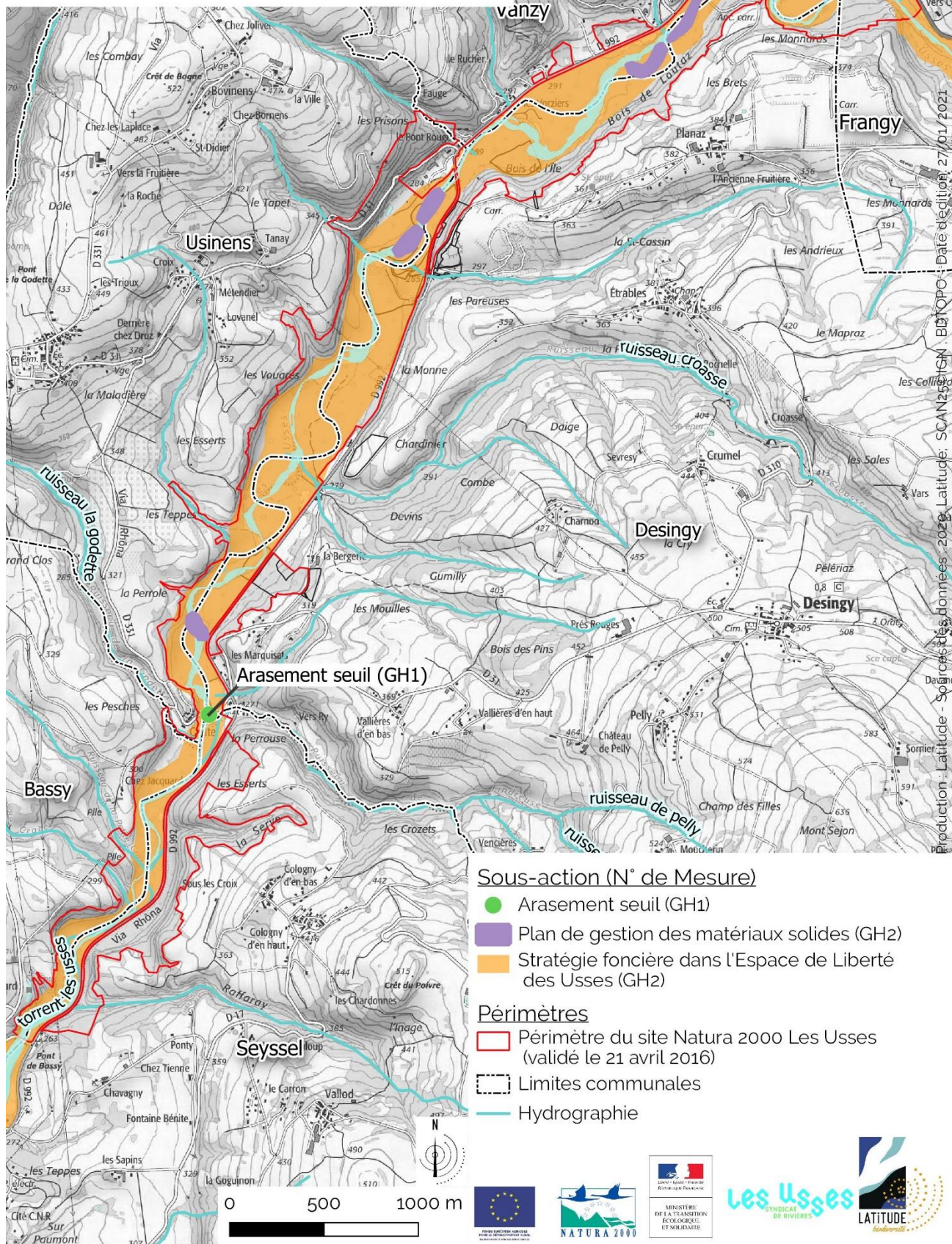
De nombreuses actions ont été réalisées pour maintenir et améliorer l'état écologique du cours d'eau et notamment en faveur de sa fonctionnalité.

Certaines actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau pour le développement et l'amélioration de l'assainissement ont démarré en 2020 sur le territoire, ne laissant pas assez de recul pour évaluer leurs effets. Plusieurs années seront nécessaires pour s'affranchir du biais induit par les conditions météorologiques et hydrologiques ponctuelles.

Cet objectif est partiellement atteint au vu des différentes actions engagées et des résultats constatés. Cet objectif sera renouvelé pour poursuivre les actions, notamment en faveur de la qualité des milieux, en démontrant l'adéquation avec un nouvel outil de type contrat de rivière.



# Objectif I : Maintenir et améliorer la qualité et le fonctionnement de l'hydrosystème tout en les conciliant avec les différents usages



## Objectif II : Pérenniser et diversifier les zones marécageuses au regard des enjeux d'exploitation des aquifères en lien avec les Usses.

### Rappel de l'objectif

N°	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels
II	Pérenniser et diversifier les zones marécageuses au regard des enjeux d'exploitation des aquifères en lien avec les Usses.	Maintenir une mosaïque de stades dynamiques
		Assurer un régime hydrologique et un fonctionnement hydraulique favorable
		Atteindre le "très bon état" physico-chimique des Usses et de ses affluents

### Résultats

Le Marais des Vorziers (ou du Tirman) a été géré par le CEN Haute-Savoie avec le dispositif ENS du Département en partenariat avec la Communauté de Communes de la Semine sur la période 2014-2018.

Depuis 2014, jusqu'en 2018, les **travaux de broyage et de débroussaillage** ont été effectués chaque année, un piézomètre installé et suivi.

Le SMECRU participe au **suivi des espèces d'intérêt communautaire** du site (Liparis de Loesel, Agrion de mercure, Cuivré des marais...).

Le Liparis de Loesel se maintient difficilement sur le site avec 5 pieds en 2017.

La présence du Cuivré des marais a été confirmée en 2017, mais aucune étude spécifique n'a été menée sur la zone.

La FNE suit, dans le cadre du PNA Odonates, l'Agrion de mercure sur ce site. L'espèce s'y maintient malgré la tendance à la fermeture du milieu et le développement du Solidage.

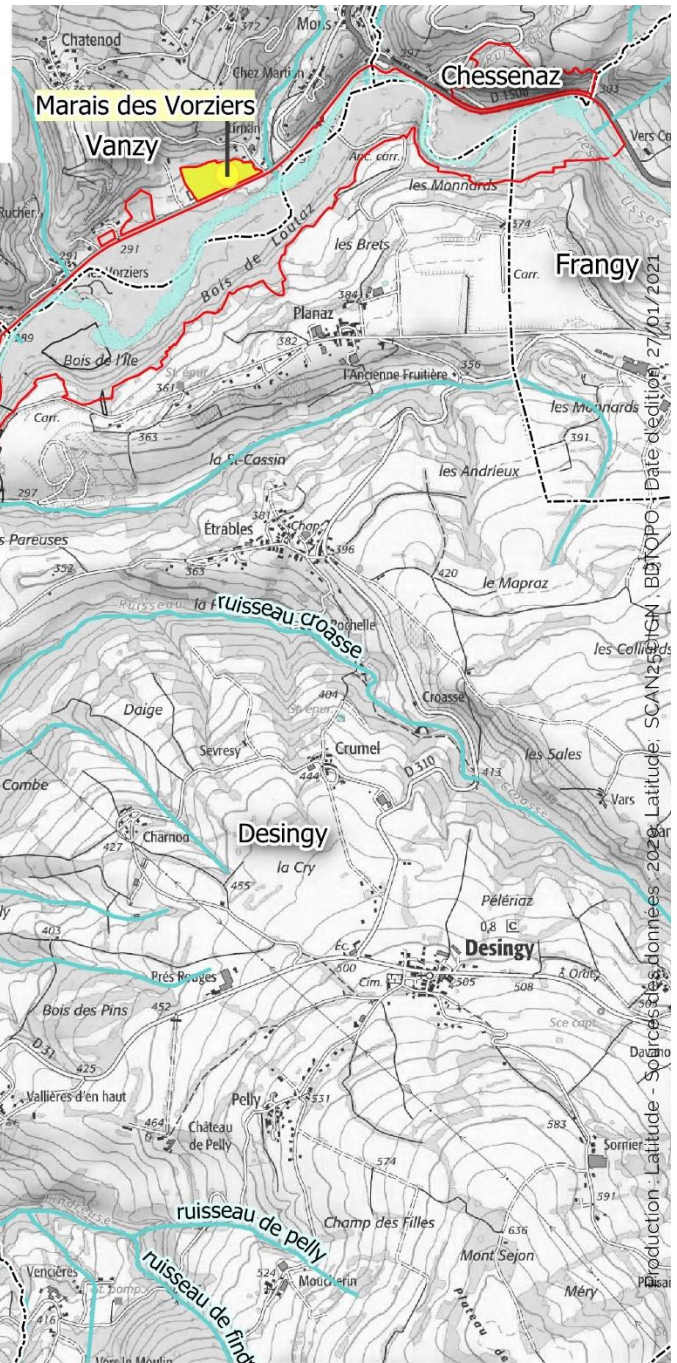
En 2018, un contrat de territoire était prévu pour permettre la poursuite des financements et des actions. Depuis la fusion des Communautés de Communes, le contrat de territoire n'a pas encore été lancé.

Pour pallier le manque de financement et d'actions sur le site, un contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier, basé sur le cahier des charges n°2 du Document d'Objectifs, a été monté par l'animatrice, mais les propriétaires privés se sont finalement rétractés.

Une nouvelle notice de gestion a été rédigée par le CEN Haute-Savoie en 2020, mais n'a pas encore fait l'objet de présentation auprès des collectivités pour rechercher des nouveaux financements.



**Objectif II : Pérenniser et diversifier les zones marécageuses au regard des enjeux d'exploitation des aquifères en lien avec les Usses**



**Sous-action (N° de Mesure)**

Plan de gestion du Marais des Vorziers (SAC2)

**Périmètres**

Périmètre du site Natura 2000 Les Usses (validé le 21 avril 2016)

Limites communales

Hydrographie



N°	Intitulé de la mesure	Sous-action	Réalisation	Résultats
SAC2	Préservation du Marais des Vorziers	Mise en œuvre du plan de gestion pour le marais des Vorziers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du plan de gestion : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Encadrement des chantiers</li> <li>○ Installation et suivi d'un piézomètre</li> <li>○ Suivis scientifiques</li> </ul> </li> <li>- Nouvelle recherche de financements : Contrat ni-ni, Contrat de territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan de gestion a été mis en œuvre de 2014 à 2018 par le CEN Haute-Savoie ;</li> <li>- Pas de financement depuis 2018.</li> </ul>
		Maintien des milieux ouverts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux 2014 à 2018 de débroussaillage et bûcheronnage avec le dispositif ENS</li> <li>- Montage d'un contrat ni-ni Natura 2000 qui n'a pas abouti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux d'embroussaillage se maintient ;</li> <li>- Le Solidage tend à s'étendre ;</li> <li>- Le Liparis se maintient difficilement sur le site ;</li> <li>- L'Agrion se maintient sur le site.</li> </ul>

### Conclusion

Les actions prévues dans la notice de gestion ont été mises en œuvre (2014-2018). Néanmoins pour l'instant, les financements ne sont plus assurés sur ce site depuis 2018. Un dispositif de contrat de territoire était prévu, mais, depuis la fusion des communautés de communes, la continuité des actions n'a pas pu être maintenue.

Au vu de l'état de conservation du Liparis, et du taux d'embroussaillage qui se maintient malgré les chantiers réalisés, la continuité des actions est essentielle à la préservation du site.

Cet objectif est donc partiellement atteint. Malgré les initiatives locales, la pérennité du site et de son état de conservation ne sont pas acquis.

Cet objectif sera reconduit pour pérenniser le site, assurer la continuité des actions et préserver les espèces d'intérêt communautaire.



## Objectif III : Préserver les habitats de haut de versant en favorisant les systèmes agricoles extensifs associés à des actions d'entretien complémentaires

### Rappel de l'objectif

N°	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels
III	Préserver les habitats de haut de versant en favorisant les systèmes agricoles extensifs associés à des actions d'entretien complémentaires.	Conforter des modes d'exploitation agricole favorables à la mosaïque de stades dynamiques liés aux moliniaies et aux pelouses sèches.
		Accompagner les interventions agricoles et recréer des milieux favorables et diversifiés.

### Résultats

Les prairies à Molinie représentent 1,2 hectares (sur 3 entités) et les pelouses à Brome 0,8 ha (sur 1 entité) au droit du site Natura 2000.

**Deux contrats ni-agricole ni-forestier** (contrats ni-ni), sur la base du cahier des charges n°2 du document d'objectifs, ont été mis en place avec les différents propriétaires des prairies de Seyssel et Usinens. La troisième prairie à Molinie, au lieu-dit du Pont-Rouge à Usinens, a fait l'objet d'un diagnostic par l'animatrice Natura 2000. Suite à cela, il a été décidé de ne pas l'inclure dans les sites à gérer par contrat Natura 2000 (au vu des contraintes techniques notamment).

Les prairies, gérées par contrat Natura 2000, font ainsi l'objet de travaux de bûcheronnage, et de débroussaillage par l'ISETA (Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy) suivant le programme déposé.

Bien que l'entretien ait rendu l'habitat favorable au Damier de la Succise et que sa plante hôte soit présente, l'espèce n'a pas été recensée ces dernières années. Ces entretiens sont cependant récents (2017 et 2021) et il serait pertinent de continuer de suivre ces espaces.

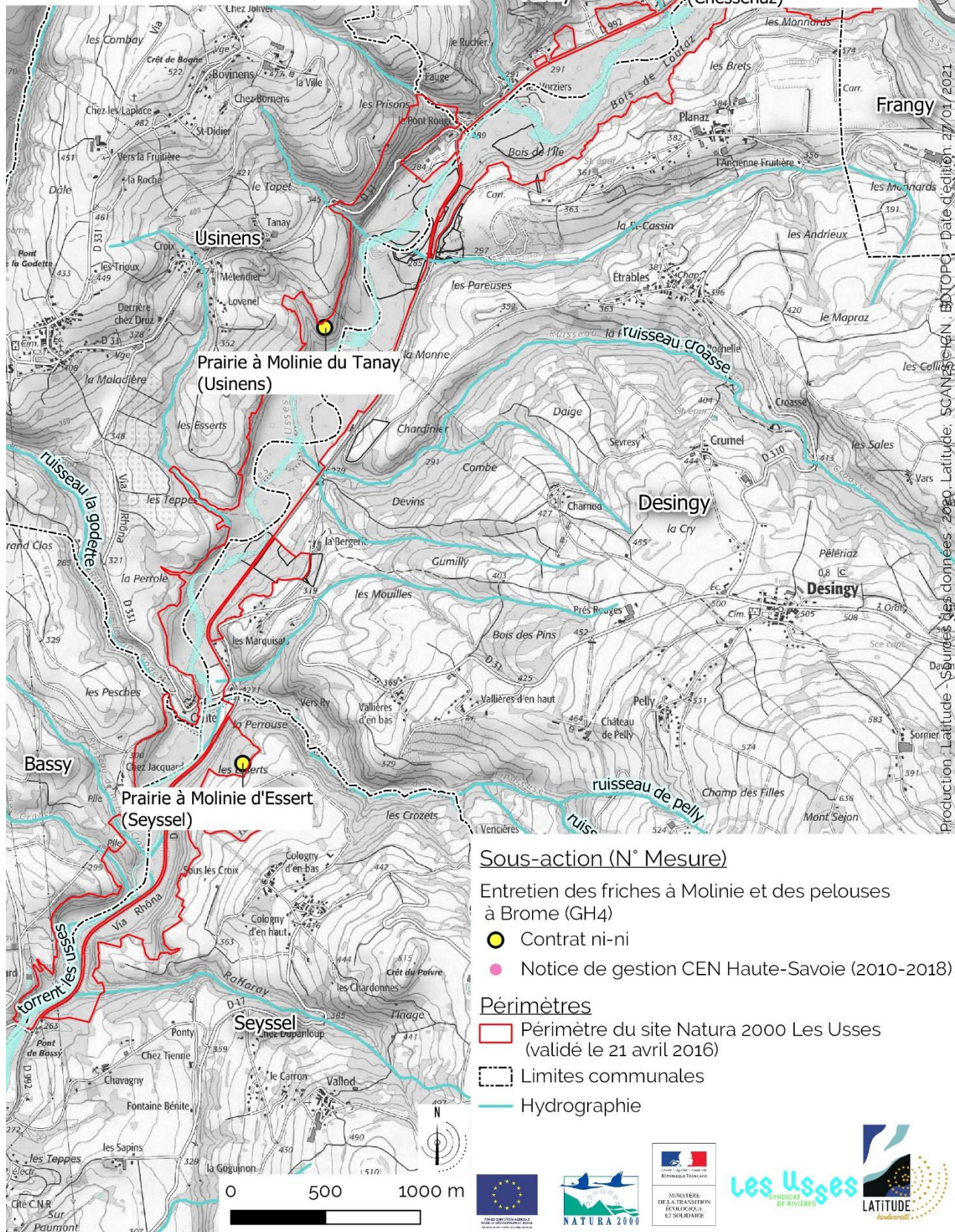
**Les pelouses à Brome du Crêt Pollet** font, quant à elles, l'objet d'une convention de gestion avec le CEN Haute-Savoie sur la période 2014-2018. Des actions d'entretien ponctuelles ont été mises en œuvre en 2015 et 2018.

Le Damier semble se maintenir sur ce site, avec de nouvelles données attestant de sa présence en 2020.

N°	Intitulé de la mesure	Sous-action	Réalisation	Résultats
GH4	Valorisation des HIC et des éléments de biodiversité dans les espaces agricoles	Recensement et cartographie des espaces à forte valeur écologique, fauche tardive, pâturage tournant.	-	-
		Plan d'exploitation des prairies à <i>Molinia caerulea</i> sur sol calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux et des pelouses à <i>Bromus erectus</i> sur calcaire marneux	- Contrat Natura 2000 sur 2 prairies à Molinie (0.3 ha) ; - Entretien des Pelouses à <i>Bromus erectus</i> (0.8 ha) par ASTERS en 2015 et 2018.	- 100 % des surfaces cibles gérées ; - Le Damier de la Succise n'a pas été retrouvé sur les prairies à Molinie ; - Des données récentes attestent de la présence de l'espèce au Crêt Pollet (Pelouses à <i>Bromus erectus</i> ).



**Objectif III : Préserver les habitats de haut de versant en favorisant les systèmes agricoles extensifs associés à des actions d'entretien complémentaires**



## Conclusion

L'état de conservation des prairies à Molinie et à Brome s'est amélioré depuis 2013 avec les différentes actions de réouverture.

Ces actions doivent être cependant poursuivies afin de permettre le maintien de ces habitats et le développement du Damier de la Succise, notamment sur les prairies à Molinie, désormais favorables à l'établissement de l'espèce.

Cependant, il est important de souligner que l'absence du Damier sur ces habitats pourrait également être liée à d'autres facteurs (dynamique de l'espèce, conditions météorologiques défavorables...). L'objectif a donc été partiellement atteint et devra être reconduit afin de veiller à la continuité des actions sur les sites et maintenir les habitats favorables pour une possible colonisation par les espèces d'intérêt communautaire.

## Objectif IV : Préserver les boisements de berges tout en maintenant de bonnes conditions de sécurité pour les biens et les personnes

### Rappel de l'objectif

N°	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels
IV	Préserver les boisements de berges tout en maintenant de bonnes conditions de sécurité pour les biens et les personnes	Favoriser les boisements de berges
		Assurer une sécurité indirecte des biens vis-à-vis des crues

### Résultats

Le **plan de gestion des boisements de berges et du bois mort** (PGBB), porté par le SMECRU, participe à l'atteinte de cet objectif.

La gestion des embâcles par le SMECRU est menée de manière raisonnée et ne se fait que sur les secteurs sensibles pour la sécurité des biens et des personnes, en amont des ouvrages, et ne porte donc pas atteinte aux boisements de berges.

Enfin lors des interventions dans le cadre du PGMS et des actions de dévégétalisation des bancs, l'animatrice Natura 2000 accompagne le SMECRU pour la bonne prise en compte des boisements alluviaux, et limiter les incidences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Depuis 2013, le nombre de familles de Castor d'Europe (5 à 7 identifiées) semble se maintenir sur le site. Théoriquement, une famille de castors peut utiliser un territoire allant de 500 mètres de linéaire en cas de ressources alimentaires très abondantes et jusqu'à 3 km de linéaire en cas de ressources plus faibles. Sur les Usses, les familles se trouvent principalement sur un linéaire de 9,5 km ; il est donc considéré que cette ressource alimentaire, constituée principalement de jeunes boisements sur les berges, est plutôt abondante (avec toutefois un plus faible nombre d'essences favorables au Castor en amont).

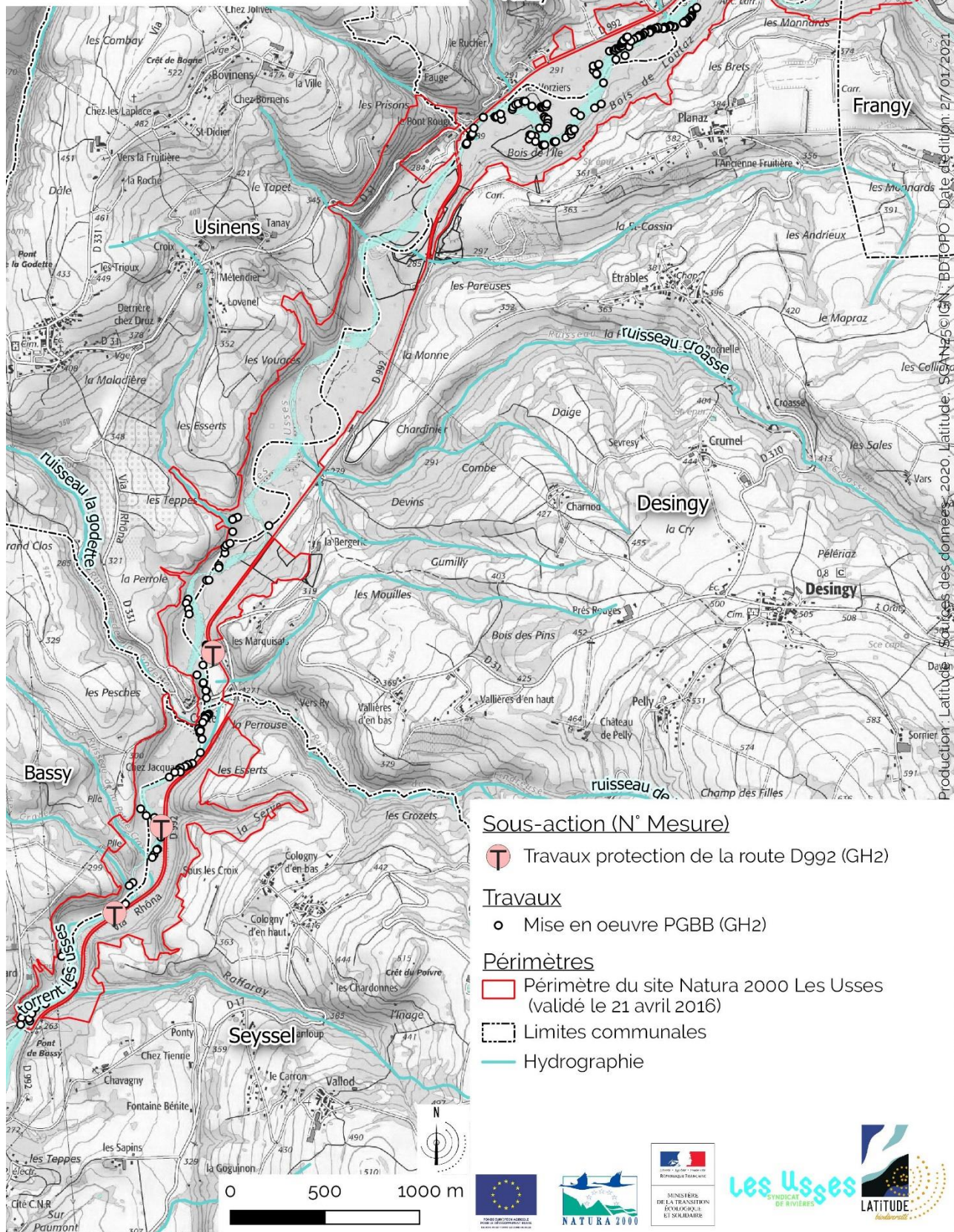
Sur le cours principal des Usses, le suivi des populations effectué en 2018 a permis d'identifier de nombreux indices de présence. Au total, plus de 530 indices de présence ont été relevés en juillet 2018, entre le hameau des Goths et Bassy. Il s'agissait majoritairement de chantier de coupe et d'écorçage. Les territoires n'ont cependant pas pu être définis avec certitude, du fait de la forte présence de Renouée recouvrant les berges.

Enfin, près de 400 ml de **berges ont été confortés le long de la RD 992** pour la sécurité des biens et des personnes, en limitant les enrochements et en favorisant les protections de berges végétalisées.

N°	Intitulé de la mesure	Sous-action	Réalisation	Résultats
GH2	Développement de la diversité de milieux dans les habitats aquatiques et humides	Gestion des embâcles, PGBB	-Identification et retrait des embâcles annuellement (plus de 1655 m <sup>3</sup> ) -Identification et retrait des arbres qui risquent de chuter et créer des embâcles.	Sécurisation des biens et des personnes.
		Confortement en pieds de berges de la RD992	378 ml en pieds de berges le long de de la RD 992 ont été confortés.	- Sécurisation des biens et des personnes ; - Développement de la végétation en cours.



**Objectif IV : Préserver les boisements de berges tout en maintenant de bonnes conditions de sécurité pour les biens et les personnes**



## Conclusion

La gestion des embâcles et le confortement de berges participent à l'atteinte de l'objectif, en montrant la prise en compte des enjeux de la sécurisation des ouvrages.

Il serait nécessaire de reconduire les suivis sur le Castor d'Europe, en comparant les données récoltées avec celles acquises en 2018. En effet, bien que cette population soit en bon état de conservation, une diminution de l'effectif pourrait notamment refléter une dégradation de l'état des boisements des berges.

Le développement important de la Renouée du Japon sur les berges, pourrait notamment impacter le renouvellement des espèces végétales de la ripisylve et ainsi nuire à cet habitat à long terme.

Cet objectif semble atteint, mais doit être reconduit pour veiller à la continuité de préservation de la ripisylve, notamment du fait de forte pression liée à la Renouée.



## Objectif V : Favoriser le vieillissement et la diversité des peuplements forestiers tout en admettant des prélèvements traditionnels par coupe dite « jardinée »

### Rappel de l'objectif

N°	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels
V	Favoriser le vieillissement et la diversité des peuplements forestiers tout en admettant des prélèvements traditionnels par coupe dite « jardinée ».	<p>Conserver sur le site des peuplements boisés de tout âge et à forte naturalité</p> <p>Préserver à l'échelle du site une diversité de peuplements forestiers (âges, essences)</p>

### Résultats

Il y a **peu d'exploitation de bois** autour des Usses à cause de la difficulté d'accès notamment. Une grande partie de la forêt appartient à des communes ou au Département de la Haute-Savoie, les anciens propriétaires ont gardé leur droit d'affouage, et ces parcelles sont laissées en libre évolution. Rares sont ceux qui exploitent du bois de chauffage sur le site, et souvent il s'agit de petites quantités prélevées. Il peut aussi s'agir, sur le site, d'exploitation de l'Acacia par les agriculteurs pour des piquets de clôtures. La commune de Desingy possède 22 ha gérés par l'ONF, et est la seule commune à posséder un plan de gestion forestier.

L'étude de l'état de conservation des habitats alluviaux de 2017 du Conservatoire d'espaces naturels, montre que les jeunes classes d'âges sont faibles (14 %), les bois mûres très fréquents (86 %), tandis que la classe moyenne des boisements qui pourraient évoluer en boisements plus âgés sont rares (5 %), la concurrence avec la Renouée étant forte. La pression alimentaire induite par le Castor est également à prendre en compte. Le renouvellement des forêts alluviales sur le site est donc très faible.

L'étude de l'état de conservation des habitats alluviaux menée en 2020 par un stagiaire au SMECRU, par des critères différents que l'étude du CEN, arrive aux mêmes conclusions : une faible régénération des forêts alluviales, avec une forte concurrence des espèces invasives.

Le rapport sur le Lucane cerf-volant (2017, Apollon74), espèce saproxylophage utilisant principalement les micro-habitats composés de bois morts et de vieux chênes, confirme également la forte présence de bois mûres. Les habitats potentiels du Lucane se trouvant sur presque la totalité du site Natura 2000, les efforts de prospections réalisés se sont centralisés majoritairement au sein de l'habitat 9160 « Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* » (environ 12 % du site). **L'espèce est bien établie sur l'ensemble du site** et notamment au stade larvaire au sein des micro-habitats composés d'arbres morts. Environ 30% des prospections se sont relevées positives.

De manière plus transversale, les actions de communication et les animations permettent de sensibiliser et informer les riverains et usagers sur les recommandations en faveur de ces milieux naturels.

N°	Intitulé de la mesure	Sous-action	Réalisation	Résultats
GH3	Confortement des parcelles de bois âgés à forte naturalité	Non gestion des parcelles non exploitées	- Droit d'affouage sur les parcelles non exploitées, mais rare utilisation. - Etude : Inventaire du Lucane cerf-volant (2017, APOLLON74)	- 30% des prospections sont positives sur la présence du Lucane.
		Gestion en futaie irrégulière par coupe dite jardinée des parcelles exploitées	- 22 ha gérés par l'ONF en Futaie par parquet. - Etude : Inventaire du Lucane cerf-volant (2017, APOLLON74)	
		Formation du SMECRU auprès du CRPF	- Pas de formation	-
SAC4	Mise en œuvre d'un programme d'acquisition de connaissances, de suivi des HIC et EIC	Réaliser une cartographie de l'état de conservation des HIC des forêts alluviales	- 2 études : état de conservation de la forêt alluviale (2017, ASTERS) et proposition de gestion (2020, Maxime Duclos)	Vieillesse, mais faible régénération (envahissement par EEE).
CS1	Sensibilisation, communication et valorisation auprès des usagers et gestion de la fréquentation	Former et informer les riverains et usagers	~ 3 à 5 sorties / an (2017 à 2020)	218 adultes sensibilisés.

### Conclusion

La forêt alluviale est un espace peu exploité à l'échelle du site Natura 2000. Nombreuses sont les parcelles avec du très gros bois en quantité importante, ou encore avec présence de bois mort (sur pied ou à terre).

L'existence du Lucane cerf-volant sur l'ensemble du territoire confirme cette forte présence de boisements composés en ripisylve, couverts en partie de chênes âgés marqués d'un fort contact avec le sol. Ces micro-habitats, souvent présents dans les pentes, rendent le site très favorable à l'ensemble des espèces saproxylophages.

L'enjeu pour la forêt alluviale du site Natura 2000 des Usses, au regard des études, est donc de maintenir une diversité des classes d'âges des peuplements alluviaux, qui semble aujourd'hui peu se renouveler.

L'objectif devra être revu et reformulé en prenant en compte ce nouvel enjeu.



## Objectif VI : Ne pas favoriser la dissémination des plantes invasives notamment sur des secteurs sains

### Rappel de l'objectif

N°	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels
VI	Ne pas favoriser la dissémination des plantes invasives notamment sur des secteurs sains	Connaître l'extension réelle de <i>Renoutria sachalinensis</i> et des autres espèces invasives
		Communication après des acteurs du territoire pour adopter des méthodes préventives à l'extension de <i>Renoutria sachalinensis</i> et des autres espèces invasives

### Résultats

**Une étude spécifique aux espèces exotiques envahissantes a été menée en 2017.** Selon un échantillonnage, 70 % du site en milieu alluvial est colonisé par la Renouée, et 79 % du site présente au moins 1 espèce végétale exotique envahissante (Balsamine, Solidage...). L'étude de 2020, sur les secteurs étudiés en communs, montre une faible évolution du front de colonisation de la Renouée.

En parallèle, le SMECRU participe à l'**INTERREG France – Suisse « Stop aux Invasives »** pour tester une nouvelle méthode d'éradication. Cette technique combine la stérilisation thermique profonde avec des techniques de restauration des sols post-traitement. Les espèces ciblées sur le bassin versant des Usses sont la Renouée du Japon, la Solidage, la Berce du Caucase et le Buddleia.

La Renouée, se développant fortement sur les berges, ne semble pas impacter le Castor d'Europe pour le moment. En effet, ce dernier semble trouver une ressource alimentaire suffisante. De plus, il semble s'adapter à l'envahissement par la Renouée en allant chercher les essences dont il a besoin plus loin des berges. Un Castor a également été aperçu en train de consommer de la Renouée, un barrage et des réfectories composés de Renouée ont même été observés sur le site.

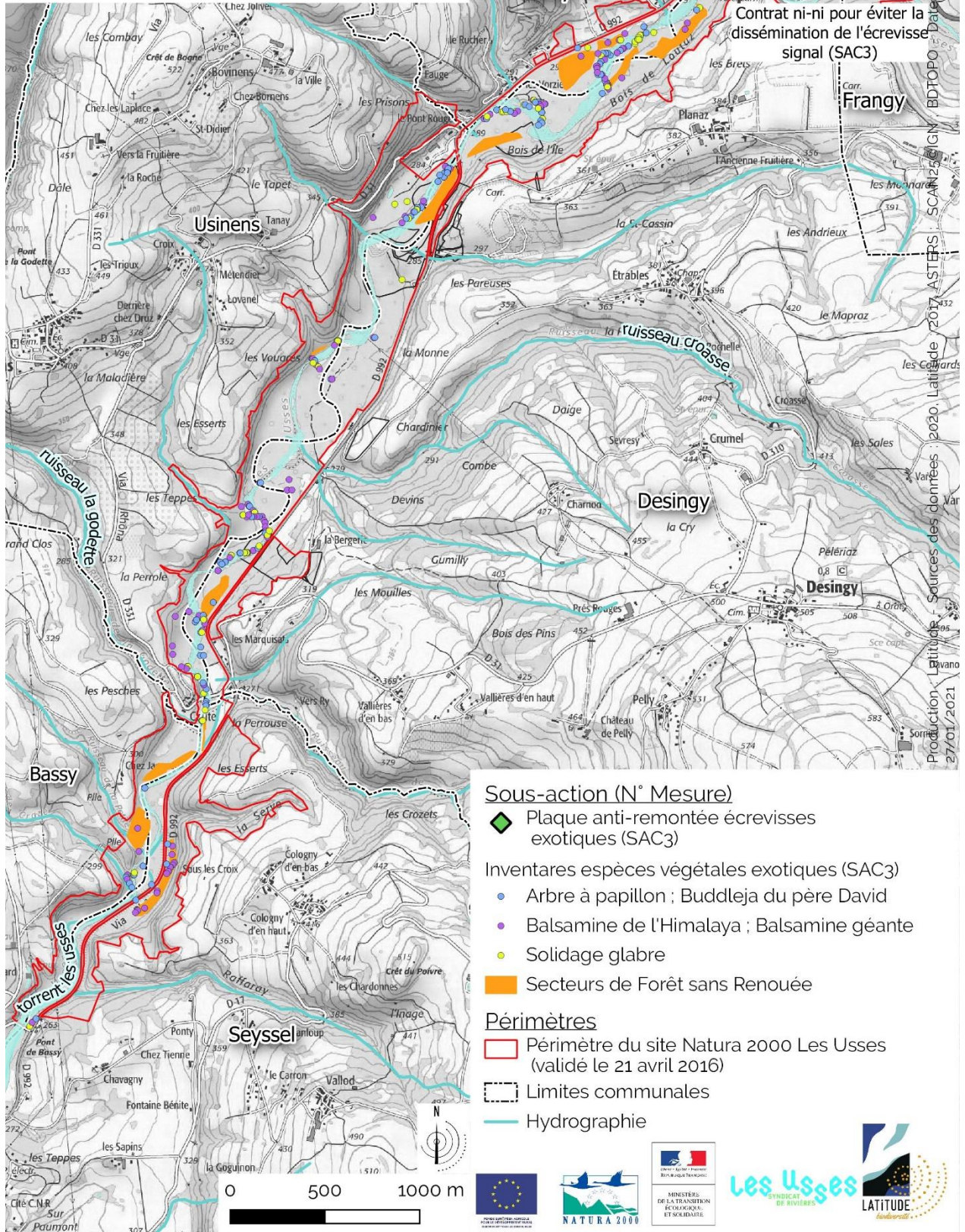
**L'écrevisse américaine (*Orconectes limosus*)** est présente de manière sporadique sur le bassin versant, mais aucun individu n'est présent sur le périmètre Natura 2000.

**L'écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*)** est bien implantée sur le bassin versant des Usses, avec deux populations de grande taille réparties sur plus de 44 km de linéaire. En aval du bassin, entre Frangy et Seyssel, elle se limite principalement au cours principal. Son potentiel de colonisation du Saint-Pierre a été limité à la confluence, pour éviter la dissémination de la peste et de toute concurrence d'habitat favorable.

Ainsi, **un contrat Natura 2000 ni-agricole ni-forestier**, sur la base du cahier des charges n°8 du DOCOB, a été élaboré et 3 plaques verticales ont été posées en 2020, sur les seuils existants à la confluence entre les Usses et le ruisseau de Saint Pierre. De plus, l'absence de contournement possible par la terre ferme de ces ouvrages par les écrevisses exotiques accentue les chances de réussite de l'aménagement. Des suivis sont programmés pour 2021 et 2022, afin de vérifier l'efficacité du dispositif et de retirer d'éventuels débris pouvant favoriser le passage des écrevisses. Un passage a été effectué au printemps 2021 pour le nettoyage et l'entretien des plaques.



**Objectif VI : Ne pas favoriser la dissémination des plantes invasives notamment sur des secteurs sains**



N°	Intitulé de la mesure	Sous-action	Réalisation	Résultats
SAC3	Mise en œuvre d'une stratégie pour contrôler et contenir le développement des espèces invasives exotiques	<i>Renouée</i> : Inventorier, cartographier et prioriser les secteurs	2 études (2017, ASTERS et 2020, Université de Bordeaux)	- Secteurs sains identifiés
		<i>Renouée</i> : travaux de lutte	Test d'une nouvelle technique de lutte dans le cadre du projet INTERREG	- Grande consommation d'eau ; - Peu de résultat à ce stade.
		<i>Renouée</i> : réalisation de panneaux / plaquettes	- 1 plaquette du technicien de rivière - suivi des chantiers pour prise en compte des invasives	- Plaquette créée ; - Sensibilisation lors des chantiers
		<i>Autres espèces végétales invasives</i> : Inventorier, cartographier et prioriser les secteurs	1 étude (2017, ASTERS)	- Inventaire réalisé ; - Secteurs de lutte priorités
		<i>Autres espèces végétales invasives</i> : réalisation de panneaux / plaquettes	- 1 plaquette du technicien de rivière - suivi des chantiers pour prise en compte des invasives	- Plaquette créée ; - Sensibilisation lors des chantiers
		<i>Ecrevisses allochtones</i> : Suivi de population des deux espèces	Suivis des populations d'écrevisses du bassin versant des Usses (2016-2018, FDPPMA)	Présence de l'écrevisse signal, mais pas de l'écrevisse américaine au sein du périmètre Natura 2000.
		<i>Ecrevisses allochtones</i> : réaliser des campagnes de piégeages	Pose de 3 plaques anti remontée d'écrevisses signal (2020, Contrat ni-ni)	Réalisation effectuée. Entretien et nettoyage effectués au printemps 2021

## Conclusion

Les études sur les espèces exotiques envahissantes en forêt alluviale ont permis de repérer les secteurs sans Renouée. Ces secteurs « sains » devront faire l'objet d'une attention particulière lors de travaux notamment. Enfin les autres espèces exotiques envahissantes ont également fait l'objet d'inventaire précis.

A chaque chantier, le sujet des plantes invasives est abordé, d'après les comptes-rendus fournis, et permet ainsi d'être pris en compte en phase chantier dans la mesure du possible.

Concernant les écrevisses, l'efficacité du dispositif mis en place sera à évaluer avec les futurs suivis programmés.

L'objectif de limitation de dissémination et de colonisation est partiellement atteint au travers de ces différentes actions engagées. Une vraie stratégie pour la limitation et la bonne prise en compte de la Renouée dans les actions sur le territoire doit encore émerger.

L'objectif devra être reformulé pour traiter de l'ensemble des invasives, qui ne traite au départ que des plantes invasives.

## Objectif VII : Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site

### Rappel de l'objectif

N°	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels
VII	Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site	Compléter et mettre à jour la base de données naturaliste

### Résultats

Plusieurs études naturalistes ont visé les groupes faunistiques d'intérêt communautaire et un état des lieux de l'état de conservation de la forêt alluviale a été réalisé.

La forêt alluviale a été échantillonnée de 2 manières différentes en 2017 par Asters et en 2020, par le SMECRU. Les 2 méthodologies ont permis de montrer un faible renouvellement de la forêt alluviale et un mauvais état de conservation.

Les études faunistiques ont permis :

- de recenser 5 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire (inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore) ;
- de mettre en évidence la potentialité d'accueil du site pour le Sonneur à ventre jaune, bien que les conditions météorologiques de 2017 n'aient pas permis d'observer l'espèce ;
- de confirmer la présence de 5 à 7 groupes familiaux de Castor dans le site ;
- de recenser 13 nouvelles stations à Lucane dans et aux alentours du site.

N°	Intitulé de la mesure	Sous-action	Réalisation	Résultats
SAC4	Mise en œuvre d'un programme d'acquisition de connaissances, de suivi des HIC et EIC	Réaliser une cartographie de l'état de conservation des HIC de forêts alluviales	2 études (2 méthodes) avec échantillonnage sur le site	Mauvais état de conservation
		Réaliser des inventaires complémentaires en priorité sur le Sonneur, Lucane et les chiroptères	4 études (Sonneur, Lucane, chiroptères et Castor)	- Castor : 530 indices - Chiroptères : 14 espèces - Lucane : 11 individus
		Compléter la base de données sous SIG pour compiler les données d'année en année	Les couches SIG sont disponibles, mais il n'y a pas de base de données (BDD) qui compile l'ensemble des données.	Pas de BDD compilée
		Intégrer les nouveaux éléments de connaissances aux supports de communication, aux plans de gestion en vigueur et à venir	Intégration des nouvelles stations aux sorties grand public, présentation lors de conférence...	Prise en compte

### Conclusion

Les études menées en 2017-2018 ont permis d'améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire. L'état de conservation des forêts alluviales a été étudié en 2017, ce qui permettra d'assurer un suivi dans le temps en appliquant la même méthodologie.

Cet objectif est partiellement atteint, car c'est plutôt un état des lieux qui a été réalisé. Il sera renouvelé pour suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.



## Objectif VIII : Préserver et restaurer les continuités écologiques à l'intérieur du site et en périphérie du périmètre Natura 2000

### Rappel de l'objectif

N°	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels
VIII	Préserver et restaurer les continuités écologiques à l'intérieur du site et en périphérie du périmètre Natura 2000	Maintenir l'alimentation épisodique des zones humides situées à l'Ouest de la RD 992
		Préserver et restaurer les connexions hydrauliques entre le réseau hydrographique et les milieux humides
		Connaître l'importance du site dans le réseau de continuités écologiques à l'échelle locale, départementale et régionale

### Résultats

Des propositions de **création de passages à petite faune** ont émergé suite à l'identification et au suivi, par les associations RANA et LPO, d'un site de reproduction et de migration prénuptiale d'amphibiens. Il s'agit notamment d'une importante population de grenouilles rousses dans un ancien méandre, isolé par la RD 992 de la rivière des Usse. Plus de 3000 grenouilles rousses s'y sont reproduites en 2011, accompagnées entre autres par le Crapaud commun, le Triton palmé et la Salamandre tachetée.

Une baisse importante des effectifs a été observée à partir de 2012. Ce déclin est expliqué majoritairement par la mortalité routière par écrasement, suivi par la qualité du site de reproduction, trop ombragé pour permettre un développement optimal des têtards (manque de végétation aquatique).

Pour limiter le taux d'écrasement des amphibiens (en augmentation depuis 2012), l'animatrice du site Natura 2000 a suivi et participé aux groupes de travail entre la LPO, la CNR, les différents services du Département et le bureau d'étude ECONAT. En 2020, le Département a pu mener à bien ce projet et a ainsi installé des parois de guidage de la faune jusqu'au passage busé sous la route pour limiter la mortalité.

La zone humide a également fait l'objet de **quelques travaux de restauration** avec un chantier réalisé en régie par la CNR en octobre 2018. Quelques arbres ont été abattus pour apporter un peu de lumière à la zone de reproduction des amphibiens, et des andains ont été créés, avec le bois du chantier, pour rehausser le niveau d'eau des mares.

Suite à ces travaux, une légère augmentation des pontes a été observée en 2019 avant de diminuer à nouveau en 2020. De nombreux facteurs et variables sont cependant à prendre en compte et les suivis annuels devront être poursuivis sur le long terme, afin d'identifier l'impact de ces actions sur la reproduction de l'espèce.

Une **étude des fonctionnalités** (2017, FRAPNA) et notamment des corridors utilisés par les mammifères (milieux naturels, ouvrages hydrauliques, points noirs de franchissement...) a été réalisée. Il est préconisé d'enrillager 3 secteurs pour canaliser la faune vers les ouvrages sous route, et la pose de réflecteurs sur les secteurs de collision.

N°	Intitulé de la mesure	Sous-action	Réalisation	Résultats
GH1	Préservation et restauration des connexions hydrauliques entre les Usses et les milieux connexes	Aménagement d'un passage à petite faune	-Participation aux réunions et groupes de travail ; -Aménagement d'un passage toute faune.	- Taux d'écrasement croissant entre 2012 et 2020.
		Suivi de terrain du niveau d'eau dans les zones de reproduction des amphibiens sur l'ensemble du site	Pas de suivi mis en place	-
		Restauration de la qualité du site de reproduction des amphibiens (chapelets d'étangs isolés par la RD 992).  <i>(Non prévu au DOCOB)</i>	- Rapport d'ECONAT en 2017 sur la préservation des amphibiens - Elagage de quelques arbres et des saules (grande mare) - Abattage de quelques arbres (petite mare) et création de deux seuils avec du bois (Octobre 2018)	- Diminution des pontes de grenouilles rousses entre 2012 et 2020
SAC5	Suivi et études des continuités écologiques	Réaliser une étude de fonctionnalité écologique	1 étude réalisée (2017, FRAPNA)	Amélioration des connaissances
		Mise en place des préconisations de l'étude	Préconisation de l'étude : -4 aménagements proposés - 5 espèces à enjeu à inventorier	- pas d'aménagements réalisés ; - 3 inventaires / 5
		Veiller à la prise en compte des continuités dans les DUL	-	-

### Conclusion

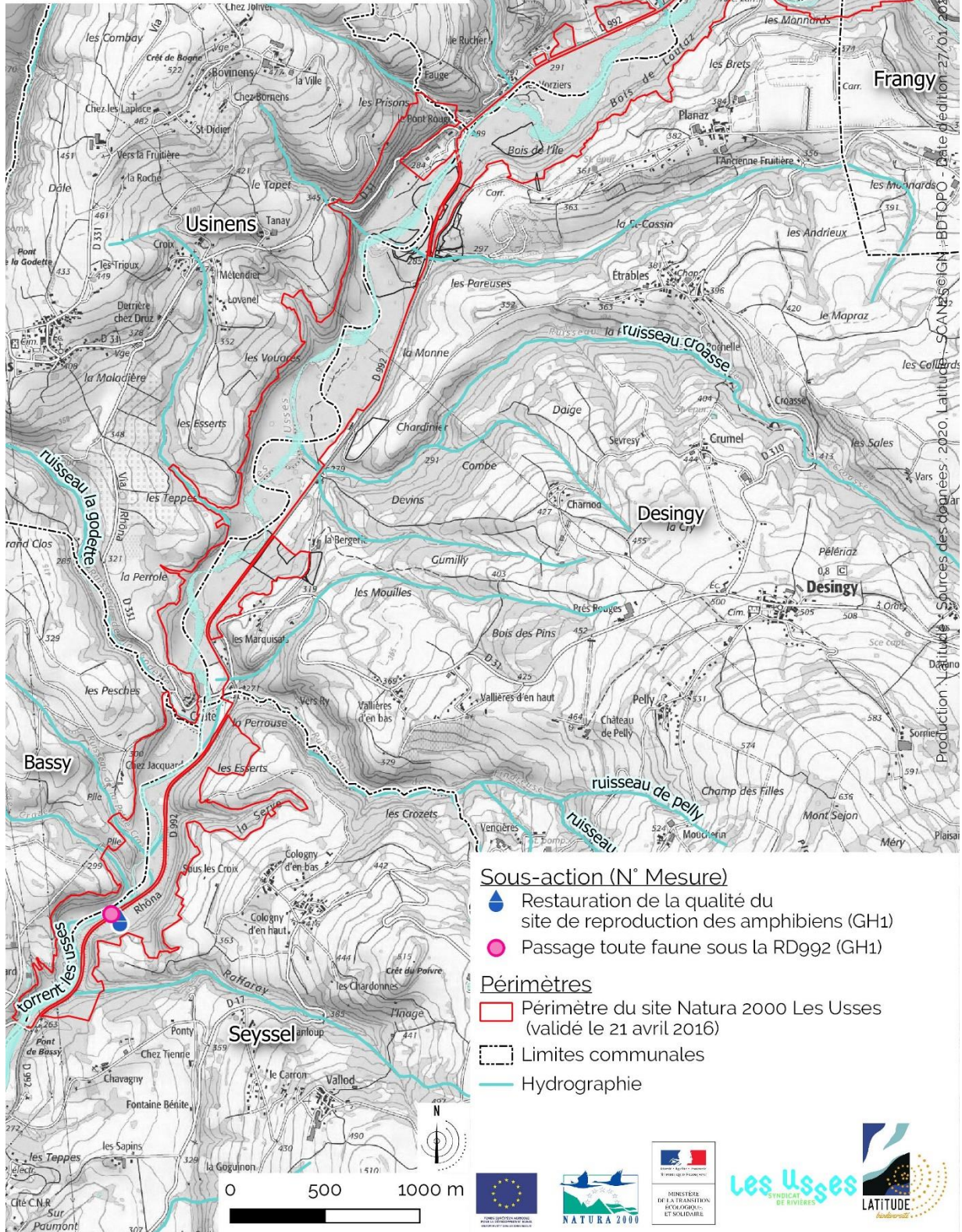
Les préconisations faites par la FRAPNA, notamment pour améliorer la connectivité du site et limiter la mortalité, devront être dimensionnées et mises en œuvre. Une nouvelle étude en période de hautes eaux permettrait d'établir les ouvrages où l'aménagement de passages à pieds secs serait nécessaire.

Suite aux actions en faveur des grenouilles rousses, on ne peut que pressentir une augmentation des effectifs, mais des suivis devront être poursuivis sur plusieurs années afin de pouvoir juger de l'efficacité réelle des dispositifs.

Cet objectif est partiellement atteint, car plusieurs études et chantiers ont été engagés.



**Objectif VIII : Préserver et restaurer les continuités écologiques à l'intérieur du site et en périphérie du périmètre Natura 2000**



## Objectif IX : "Donner à voir", accueillir les usagers et communiquer sur la valeur écologique du site, son histoire et sa valeur culturelle, afin de sensibiliser le public au sens et au contenu du DOCOB

### Rappel de l'objectif

N°	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels
IX	"Donner à voir", accueillir les usagers et communiquer sur la valeur écologique du site, son histoire et sa valeur culturelle, afin de sensibiliser le public au sens et au contenu du DOCOB.	Communiquer aux endroits de fréquentation
		Sensibiliser le public local, particulièrement les enfants
		Maintenir et restaurer des perceptions paysagères valorisantes du cours d'eau tout en assurant un accès maîtrisé au site.

### Résultats

De nombreuses actions de communication et de sensibilisation ont été mises en place.

De **nombreuses animations** sur le Lucane cerf-volant, le Castor d'Europe ou la rivière sont organisées chaque année, entre 3 et 5 par an, sous forme de journées de terrain, ou d'ateliers. Près de 355 personnes ont participé.

Une **conférence** a été organisée sur le Castor en 2018, et a permis de sensibiliser environ 35 personnes.

La forte participation aux animations, avec en moyenne 16 personnes par animation, montre que la présence régulière dans les journaux et sur Facebook permet de sensibiliser de nombreuses personnes.

Sur **Facebook**, ce sont près de 200 personnes, en moyenne, qui ont vu chaque article.

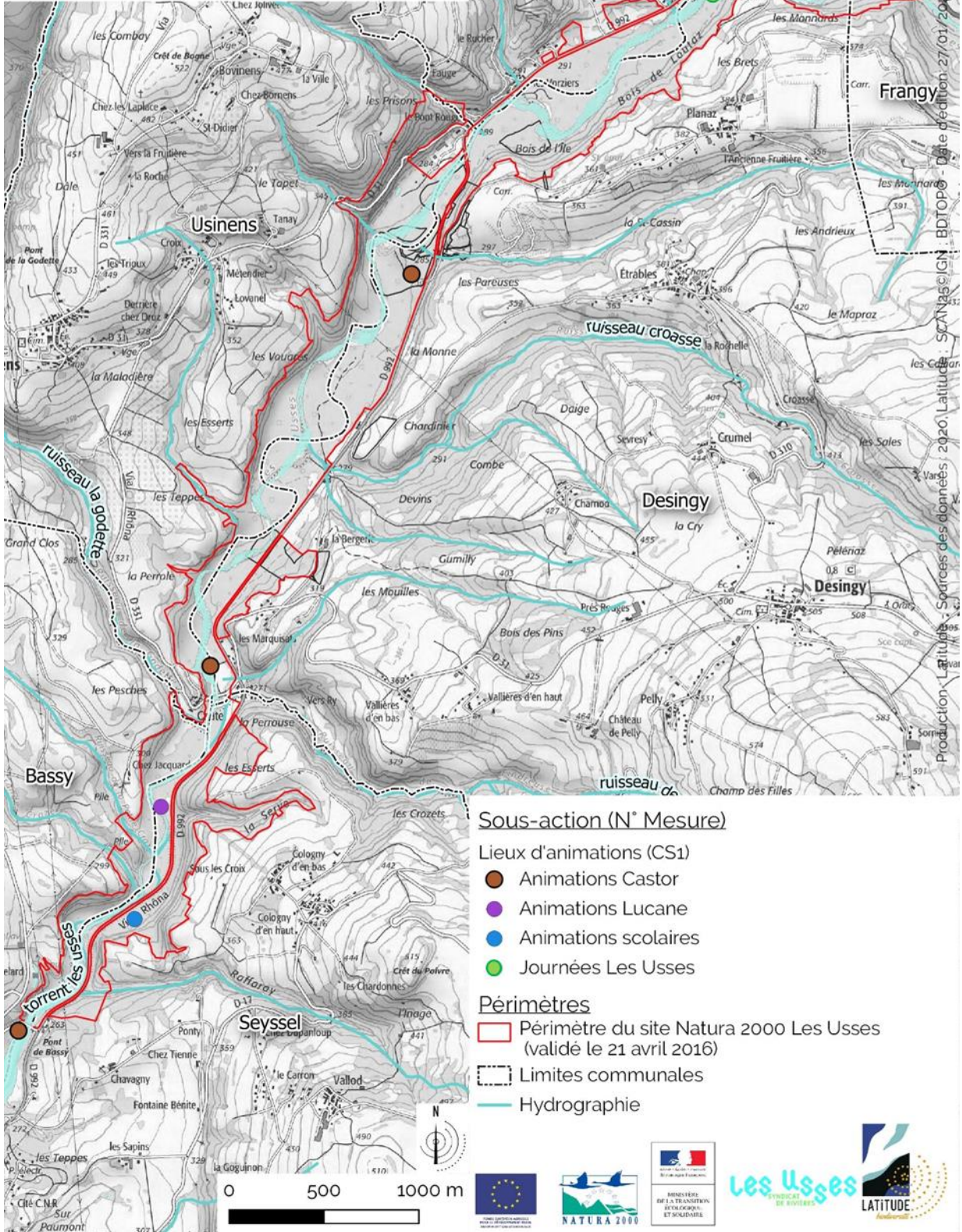
La **lettre d'information « Papy'Usses »**, du contrat de rivière, a été utilisée pour communiquer au moins 4 articles, ce qui permet aussi de sensibiliser de nombreux usagers (24 000 exemplaires par édition).

Les **journaux** permettent aussi de sensibiliser encore un autre public, avec plus de 6 articles, pour annoncer les animations et en faire le bilan.

Chaque année, depuis 2017, des **animations en milieu scolaire** sont organisées. 3 demi-journées sont organisées par classe sur le thème du cycle de vie des amphibiens et de leur migration, dont deux en classe et une sur le site de la mare de reproduction des grenouilles rousses, à Seyssel.



Objectif IX : "Donner à voir", accueillir les usagers et communiquer sur la valeur écologique du site, son histoire et sa valeur culturelle, afin de sensibiliser le





N°	Intitulé de la mesure	Sous-action	Réalisation	Résultats
CS1	Sensibilisation, communication et valorisation auprès des usagers et gestion de la fréquentation	Réaliser des supports pédagogiques : panneaux, exposition mobile, plaquette, set de table pour les restaurateurs	- 1 plaquette en cours de réalisation - plus de 11 contenus Facebook et Youtube - 4 articles dans Papyr'Usses - plus de 8 articles de presse	- présence régulière dans la presse
		Organiser des sorties de terrains avec les écoles, collèges et lycées	17 sorties scolaires (3 demi-journées par classe 2017-2021)	137 enfants sensibilisés
		Organiser des sorties de terrains avec les usagers et grand public ( <i>non prévu au DOCOB</i> )	21 sorties grand public (conférences, sorties nature, ateliers) 2017-2021	355 personnes sensibilisées
		Identification et qualification des milieux ouverts constituants des fenêtres paysagères marquantes sur les Usses	-	-
		Ouverture et/ou aménagement de fenêtres paysagères et de séquences de perception visuelle	-	-
		Création et gestion d'espaces d'accueil des usagers, pour une maîtrise des accès et une sensibilisation, ainsi qu'éviter le dépôt de déchets	-	-
		Interdire l'accès au site à tous les engins motorisés pour toute activité de loisir	-	-

### Conclusion

Cet objectif a été atteint partiellement (~50 %). De nombreuses animations grand public ont été organisées. La communication, au travers des différents supports existants, semble fonctionner au vu du taux de participation aux animations.

Le cycle d'animation, en partenariat avec la LPO, est très apprécié au vu des retours des enseignants et des élèves. Ce sont ainsi près de 100 élèves, de 3 communes, qui ont été sensibilisés au fur et à mesure des années.

Les objectifs opérationnels liés aux fenêtres paysagères, et à la communication aux endroits de fréquentation n'ont pas été mis en œuvre.

Une réflexion quant aux objectifs de communication et aux nouveaux publics (cyclotouristes par exemple) permettra d'adapter ces objectifs et les mesures associées.



## Objectifs transversaux

### Mesure AS1 : Animation pour la mise en œuvre du DOCOB

#### Résultats

Cette action transversale est inhérente à la mise en œuvre du document d'objectif.

Il s'agit notamment du temps nécessaire pour la préparation et la mise en œuvre des actions décrites dans les fiches mesures du site, les demandes de subvention, les demandes de paiement et de soldes, la préparation des comités de pilotage et les bilans annuels d'animation.

Aussi suite à un déficit de désignation de l'Ecrevisse des torrents au titre de Natura 2000, la DDT et le SMECRU ont évoqué l'extension du site pour la prise en compte de l'espèce. Un temps d'animation et de concertation pour établir le nouveau périmètre avec les communes a été important en 2019 et 2020.

Enfin en 2020, un temps important a aussi été nécessaire pour préparer l'appel à projet pour l'évaluation et la révision du DOCOB.

N°	Intitulé de la mesure	Sous-action	Réalisation	Résultats
AS1	Animation pour la mise en œuvre du DOCOB	Création d'un poste avec pour missions :	En 2016, création d'un poste d'animateur	Réalisation (0,3 ETP en moyenne)
		Elaboration des contrats Natura 2000	Elaboration de 3 contrats	2 contrats déposés
		Recherche de financement	Elaboration de 7 demandes de subvention (2013 à 2020)	105 695 € de demande de subvention
		Suivi administratif des dossiers	- Demande de paiement, demande de soldes (2016 à 2020) - Organisation de 5 Comité de pilotage - Projet d'extension du périmètre - Rédaction des bilans d'animation	77 163 € réalisé et soldé
		Suivi de la mise en œuvre des mesures de gestion	Cf. Bilan des objectifs et des mesures	
		Evaluation de l'efficacité des mesures prises		
		Mesures de terrain prévues dans les « fiches Mesures »		

## BILAN FINANCIER

Sur la période 2013 – 2019, l'animation du document d'objectifs a engagé 77 163 € pour sa mise en œuvre. L'animation a été allouée majoritairement à des actions de priorité I (67 %) et de priorité III (23.7 %).

Le pourcentage de temps passé aux actions, présenté ci-après (Graphique 1), permet d'observer que près de 50 % du temps, sur les 5 années d'animation, est alloué à la mesure AS1 d'animation et de suivi administratif de la mise en œuvre (Comité de pilotage, rapport, suivi et demande de subvention, projet d'extension...).

24 % du temps alloué est utilisé pour le poste CS1 communication et sensibilisation. Ce sont généralement des postes de dépenses importants lors des premières phases d'animation de site pour une bonne appropriation par le public, les élus et les usagers.

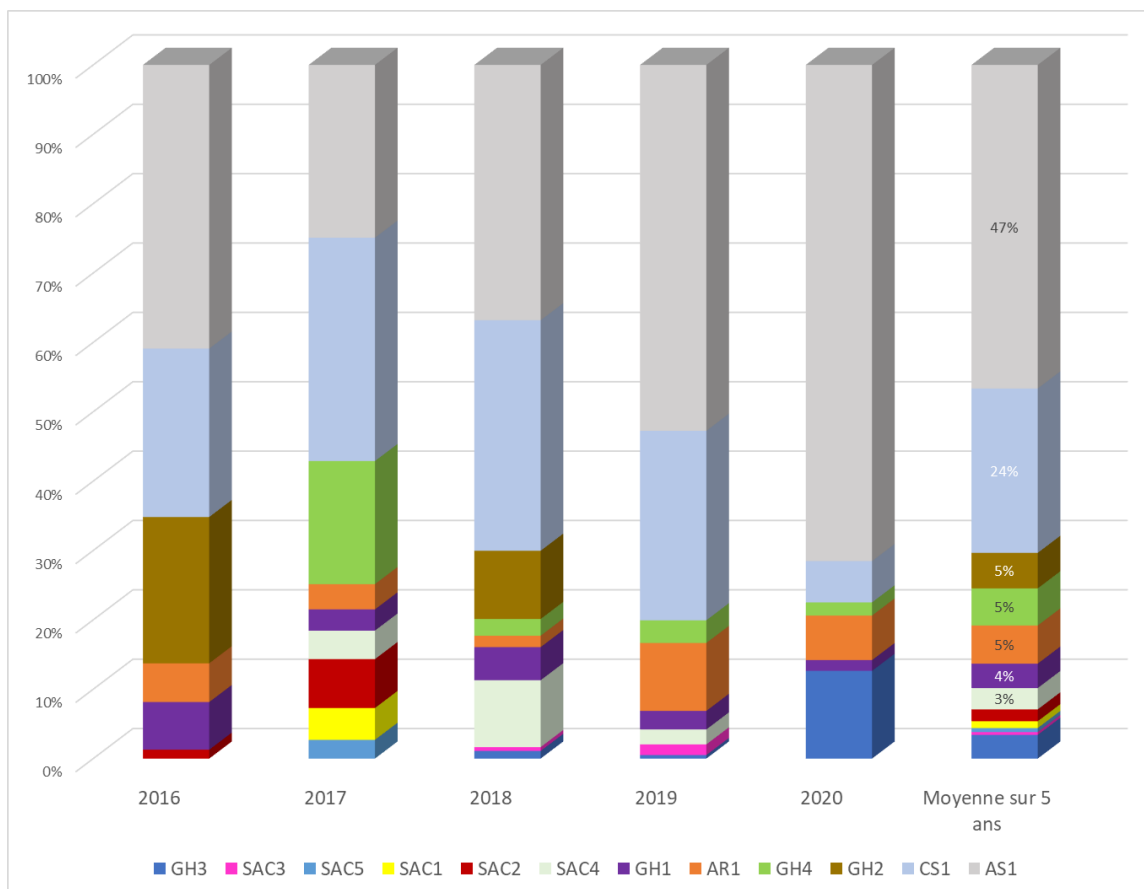
Ensuite en fonction des années, et des actions engagées, les mesures GH2, GH4 et AR1 participent à hauteur de 5 % en moyenne chacune. Ceci est cohérent avec notamment la construction des contrats ni-ni en 2017 (GH4), l'élaboration de la stratégie foncière (GH2) ou encore pour répondre aux sollicitations au cas par cas (AR1).

Concernant les prestations de services (Tableau 1), ce sont les actions de connaissances qui ont fait l'objet de plus de prestations et notamment la mesure d'amélioration des connaissances avec 22 500 €. Puis le poste de communication à travers les cycles d'animation scolaire sur l'action GH1 et la sensibilisation de la LPO avec 5 500 €. Enfin ce sont l'amélioration des connaissances des fonctionnalités et des espèces exotiques avec 3 600 € chacune.

Les contrats ni-ni sur le site (Tableau 1) ont permis de gérer 2 prairies à Molinie et installer 3 plaques pour éviter la colonisation par l'écrevisse signal des populations d'écrevisses autochtones sur le Saint-Pierre. Ces contrats ont été déposés à hauteur, respectivement, de 4 460 € et 4 440 €.

Plus de 65 % du temps travaillé (Graphique 2) sur le poste d'animation a été alloué à des actions de priorité I. 8 % du temps de travail pour des actions de priorité II contre 24 % à celles de priorité III. Ceci peut s'expliquer notamment par le temps passé sur les actions de communication (CS1) nécessaire lors de la première phase d'animation d'un site Natura 2000.

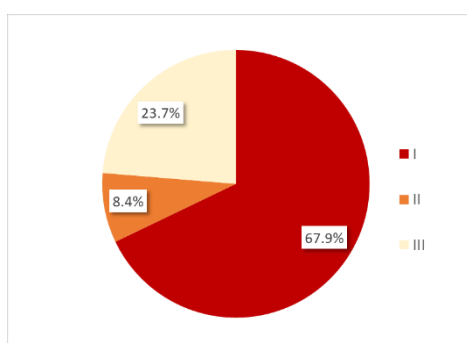




Graphique 1 : Pourcentage de temps passé par mesure et par an d'animation

Tableau 1 : Prestations de services et contrat ni-ni engagés

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Prestations de service dans le cadre du DOCOB</b>					
SAC3		3 600 €			
SAC4		15 300 €			
SAC5		3 600 €			
GH1		2 200 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €
	- €	24 700 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €
<b>Contrat ni-ni</b>					
GH4			4 460 €		
SAC3					2 760 €



Graphique 2 : Pourcentage de temps passé par ordre de priorité de mesure

## Analyse financière du prévisionnel et du réalisé

De nombreuses actions ont été mises en œuvre au travers d'autres dispositifs que Natura 2000. Majoritairement, ce sont des actions du Contrat de Rivières et plus ponctuellement du Département ou d'Asters par exemple.

Pour ces missions « hors DOCOB », l'animatrice a suivi ces actions pour s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux Natura 2000 et des objectifs du document d'objectifs, il y a donc souvent du temps d'animation associé à ces actions (GH1, GH2...).

Lors de l'élaboration du DOCOB, un poste à 50 % était prévu sur le DOCOB avec un budget à 60 000 € / an. La mise en œuvre par le syndicat SMECRU est un poste en moyenne à 25 %, 13 500 € / an ont été alloués.

Pour les actions mises en œuvre par le dispositif Natura 2000, la plupart des montants prévus des prestations sont cohérents avec les montants dépensés. Par exemple la mesure SAC4, 16 000 € étaient prévus pour les études d'amélioration des connaissances, ce sont 15 300 € de dépenses réalisées, en prestations de service, pour ce poste. Pour la mesure GH4, deux contrats ni-ni ont été déposés à hauteur 4 460 € pour la gestion des moliniaies et 5 000 € étaient prévus sur cette action.

Enfin beaucoup d'actions étaient prévues dans le temps alloué à l'animation du DOCOB (AS1) et sont donc difficilement évaluable entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé.

Sur les 43 sous-actions prévues, plus de 30 ont été mises en œuvre (DOCOB, contrat de rivière, Asters, Département...). Pour celles qui n'ont pas été mises en œuvre, parfois elles ne l'ont pas encore été par les partenaires (fenêtres paysagères, plan de fumure agricole...), soit elles ont paru difficiles ou trop onéreuses à mettre en œuvre (inventaire et traitement de la Renouée), soit par manque de temps (mises en place des préconisations de l'étude fonctionnalité, suivi de terrain du niveau d'eau...).



Tableau 2 : Tableau du budget prévisionnel et réalisé

(en vert les prestations de services et contrats Natura 2000 dans le cadre de l'animation du DOCOB).

N°	Intitulé de la mesure	Sous-action	Prévisionnel (fiche mesure)	Réalisé (Prestation de services ou Contrat ni-ni)	Temps d'animation (j)/ mesure
AS1	Animation pour la mise en œuvre du Docob	Création d'un poste avec pour missions :	60 000€/an	~ 13 500 € / an (poste animateur + frais + coûts indirect)	
		Elaboration des contrats Natura 2000			
		Recherche de financement			
		Suivi administratif des dossiers			
		Suivi de la mise en œuvre des mesures de gestion			
		Evaluation de l'efficacité des mesures prises			
	Mesures de terrain prévues dans les « fiches Mesures »				
AR1	Intégration des enjeux de conservation aux documents d'urbanisme locaux	Conseiller et accompagner les collectivités pour la prise en compte du N2000	3 250 € / an	Hors DOCOB (SMECRU)	16
		Portée à connaissance lors des réunions PLUI et SCOT	1 300 € / an		
GH1	Préservation et restauration des connexions hydrauliques entre les Usses et les milieux connexes	Aménagement d'un passage à petite faune	120 000€ + coût des tunnels et études AVP	hors DOCOB (D74)	10
		Suivi de terrain du niveau d'eau dans les zones de reproduction des amphibiens sur l'ensemble du site	Mesure AS1	-	
		Prévention des effets indirects liés aux curages sur le tronçon concédé à la CNR	Mesure AS1	-	
		Animations scolaires	Mesure CS1 / AS1	5 500 €	
GH2	Développement de la diversité de milieux dans les habitats aquatiques et humides	Réalisation du plan de gestion des berges (entretien des boisements, végétalisation de berges)	616 000 €	Hors DOCOB (SMECRU)	15
		Gestion des embâcles		Hors DOCOB (SMECRU)	
		Confortement en pieds de berges de la RD992	-	Hors DOCOB (D74)	
GH2	Développement de la diversité de milieux dans les	Plan de gestion des matériaux solides : Réouverture de méandres et de bras de crue	400 000 €	Hors DOCOB (SMECRU)	

N°	Intitulé de la mesure	Sous-action	Prévisionnel (fiche mesure)	Réalisé (Prestation de services ou Contrat ni-ni)	Temps d'animation (j)/ mesure
	habitats aquatiques et humides	Plan de gestion des matériaux solides : Restaurer la continuité écologique		Hors DOCOB (SMECRU)	
		Plan de gestion des matériaux solides : Maintenir la granulométrie		Hors DOCOB (SMECRU)	
		Mise en place de l'Espace de Liberté par acquisition ou maîtrise foncière		Hors DOCOB (SMECRU)	
GH3	Confortement des parcelles de bois âgés à forte naturalité	Non gestion des parcelles non exploitées	cas par cas : identification et marquage : 600 € / j	Stage	10
		Gestion en futaie irrégulière par coupe dite jardinée des parcelles exploitées			
		Formation du SMECRU auprès du CRPF	200 € / jour	-	
GH4	Valorisation des HIC et des éléments de biodiversité dans les espaces agricoles	Recensement et cartographie des espaces à forte valeur écologique, fauche tardive, pâturage tournant.	Mesure AS1		15
		Plan d'exploitation des prairies à <i>Molinia caerulea</i> sur sol calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux et des pelouses à <i>Bromus erectus</i> sur calcaire marneux	5 000 €	4 460 € 2 467 € Hors DOCOB (ASTERS)	
SAC4	Mise en œuvre d'un programme d'acquisition de connaissances, de suivi des HIC et EIC	Réaliser une cartographie de l'état de conservation des HIC de forêts alluviales	6 000 €	6 000 €	9
		Réaliser des inventaires complémentaires en priorité sur le Sonneur, Lucane et les chiroptères	10 000 €	9 300 €	
		Compléter la base de données sous SIG pour compiler les données d'année en année	1 300 € /an	-	
		Intégrer les nouveaux éléments de connaissances aux supports de communication, aux plans de gestion en vigueur et à venir	1 300 € /an	-	
SAC5	Suivi et études des continuités écologiques	Réaliser une étude de fonctionnalité écologique	10 000 €	3 600 €	2
		Mise en place des préconisations de l'étude	-	-	
		Veiller à la prise en compte des continuités dans les DUL	-	-	



N°	Intitulé de la mesure	Sous-action	Prévisionnel (fiche mesure)	Réalisé (Prestation de services ou Contrat ni-ni)	Temps d'animation (j)/ mesure
SAC1	Surveillance de la qualité des milieux aquatiques et du niveau des masses d'eau souterraines	Veiller à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans le contrat de rivières, suivi d'habitabilité du cours d'eau pour les EIC.	Mesure AS1	Hors DOCOB (SMECRU)	3
SAC2	Préservation du Marais des Vorziers	Mise en œuvre du plan de gestion pour le marais des Vorziers	10 000 € / an	10 634 € Hors DOCOB (ASTERS)	5
		Maintien des milieux ouverts			
SAC3	Mise en œuvre d'une stratégie pour contrôler et contenir le développement des espèces invasives exotiques	<i>Renouée</i> : Inventorier, cartographier et prioriser les secteurs	9 750 €		1
		<i>Renouée</i> : travaux de lutte	13 € / m <sup>2</sup>		
		<i>Renouée</i> : réalisation de panneaux / plaquettes	300 € / panneau	Hors DOCOB (SMECRU)	
		<i>Autres espèces végétales invasives</i> : Inventorier, cartographier et prioriser les secteurs	6 500 €	3 600 €	
		<i>Autres espèces végétales invasives</i> : réalisation de panneaux / plaquettes		Hors DOCOB (SMECRU)	
		<i>Ecrevisse américaine</i> : Suivi de population		Hors DOCOB (FPPMA74)	
		<i>Ecrevisse américaine</i> : réaliser des campagnes de piégeages // <i>Pose de plaques</i>	6 000 €	2 760 €	
CS1	Sensibilisation, communication et valorisation auprès des usagers et gestion de la fréquentation	Former et informer les riverains et usagers	15 000 € et Mesure AS1	Hors DOCOB (SMECRU)	67



## BILAN DE LA CONDUITE DE PROJET

Cette première phase d'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs a permis de participer à l'atteinte des différents objectifs opérationnels, malgré quelques contraintes.

Par exemple, le volet secrétariat, gestion administrative et financière comme les demandes de subvention, de paiement et de solde pour le poste d'animation, mais aussi le montage des contrats, reste un poste très chronophage. Par exemple, ce sont 10 jours de travail (environ 2 000 €) de travail pour le montage de 2 contrats sur 5 ans, à 2230 € chacun, pour gérer 1 500 m<sup>2</sup>.

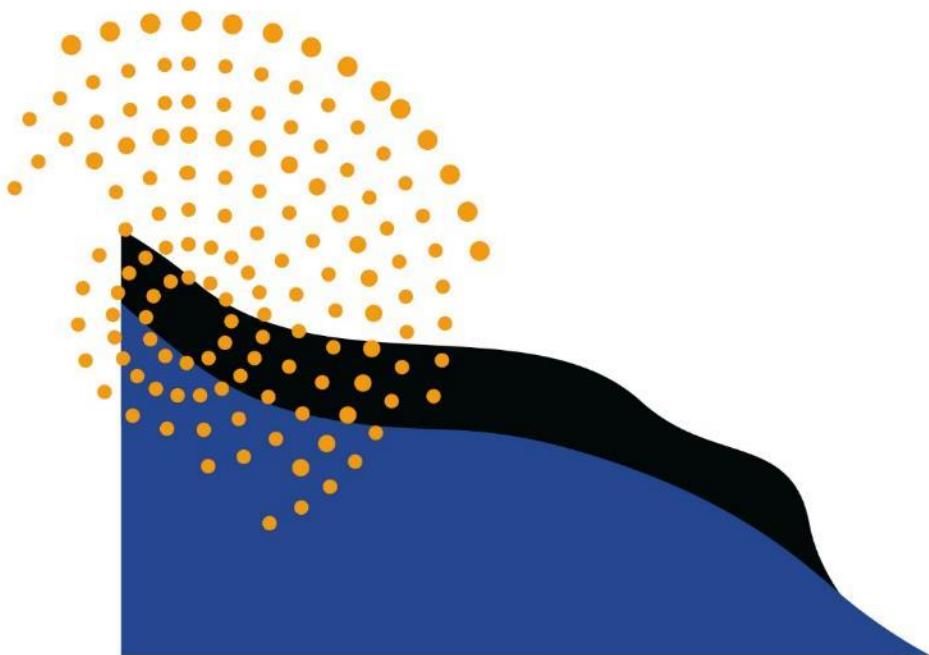
Sur ce site Natura 2000, la Renouée de Japon est aussi un réel frein à la mise en œuvre d'actions Natura 2000. En effet, son traitement est très chronophage et peu rentable, et il est risqué de déposer des contrats, en faveur d'autres espèces, dans des secteurs où elle risque d'envahir et de compromettre les effets attendus.

La tendance inverse est à souligner dans le domaine de la communication, avec un travail important investi qui a permis d'être efficient et de sensibiliser de nombreuses personnes du territoire et faire vivre le site.

Une bonne coordination et cohérence avec les actions du contrat de rivière a aussi été un vrai levier dans la bonne mise en œuvre du DOCOB, car de nombreuses actions du contrat dans le lit mineur sont complémentaires pour tendre vers le bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire. C'est un atout que la même structure porte et coordonne ces deux politiques sur le territoire.



# EVOLUTION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES



# HABITATS

Ce chapitre fait la synthèse de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, sur la base de la cartographie des habitats naturels de 2013, des études réalisées sur les différents habitats au cours de la mise en œuvre du DOCOB et de la mise à jour de la cartographie d'habitats en 2021.

## Végétations du lit mineur

Dans le lit mineur, de nombreux travaux ont eu lieu et ont permis à la rivière des Usses de maintenir son caractère de forte mobilité. Le lit mineur a totalement changé depuis 2013.

En 2021 de nombreux bancs comportent peu de végétation et sont à un stade plutôt pionnier. Leur végétalisation permettra à différentes végétations, observées en 2013, de se réinstaller. Les **végétations du *Bidention*** des rivières et *Chenopodium rubri* (hors Loire) (3270-1) ne sont pas encore typiques, mais leurs surfaces sont stables depuis 2013, tandis que les végétations des **grèves supérieures** (3220-2) n'ont pas été revues, ce qui concorde avec le renouvellement du lit mineur et des milieux plus pionniers observés en 2021.

Les **fouffrés arbustifs torrentiels** (3240-1) voient leurs surfaces diminuer depuis 2013 (5 ha en 2013 et 3,5 ha en 2021). Ce milieu est impacté par la Renouée et le Buddleia limitant son renouvellement, ceci a été observé lors de l'étude 2017 fournie par Asters, et reconfirmé lors des prospections 2021. En parallèle, ces fouffrés sont la source principale de nourriture de nombreuses familles de Castor participant également à son faible renouvellement.

Concernant les **forêts-galeries de Saules blancs** (91E0-1), habitat prioritaire, elles ont augmenté en surface entre 2013, avec 37 ha, et 2021, avec 51 ha. Cet habitat a été observé à chaque fois avec un sous-bois composé presque exclusivement de Renouée. Cet habitat a perdu sa typicité et de sa fonctionnalité, avec un renouvellement très faible à cause de l'emprise de la Renouée, ceci a été observé lors de l'étude 2020 menée par le SMECRU, et reconfirmé lors des prospections 2021. De plus il s'agit également des boisements situés en bord de route, dont la fonctionnalité est limitée au regard de la largeur de l'habitat dans ce contexte

## Végétations du lit majeur

Il existe de nombreux bras morts sur la rivière des Usses, et un seul est occupé par un **herbier aquatique enraciné immergé** (3260-2). Depuis 2013, cet herbier a perdu en typicité, et notamment son espèce caractéristique le Potamot coloré (*Potamogeton coloratus*) dont la quantité a diminué, son état de conservation tend donc à diminuer et tend vers un état dit « défavorable inadéquat ».

Les **aulnaies frênaies** et les **chênaies pédonculées neutrophiles**, voient leur surface légèrement diminuer depuis 2013. Ce phénomène est probablement lié à l'espace de mobilité de la rivière : des zones d'érosions naturelles ou de travaux dans le cadre du contrat de rivière ont modifié les paysages du lit majeur. Comme indiqué dans l'étude menée en 2020 par le SMECRU et identifié lors des prospections 2021, ces milieux sont globalement en moyen état de conservation, avec ponctuellement des dégradations liées à l'exploitation du bois, des pollutions ponctuelles au goudron, la présence de parkings ou encore de dépôts sauvages de déchets.

La **prairie de fauche** à *Arrhenatherum elatius* (6510-4) située vers le pont Châtel, reste dans l'état défavorable inadéquat, l'ensemble du cortège ne pouvant s'exprimer pleinement avec le pâturage équin et caprin sur le site.

Les **mégaphorbiaies d'intérêt communautaire** étaient, en 2013, principalement rattachées aux zones en recolonisation après des coupes dans les boisements, en 2021 elles ont nettement été recolonisées par les milieux boisés et les mégaphorbiaies liées au cours d'eau sont remplacées par la Renouée.



## Végétations des versants

Les **pelouses calcicoles collinéennes des pentes et replats marneux** (6210 et 6410) ont sensiblement la même surface qu'en 2013. La dynamique de fermeture est limitée sur 3 des sites par des actions de pâturage et de débroussaillage. La pelouse du Pont Rouge à Usinens, plus difficiles d'accès, est en cours de fermeture, mais garde encore un cortège typique et la présence de l'Aster Amelle. Leur état de conservation varie selon les sites, et reste comme en 2013 en état défavorable inadéquat.

## Marais des Vorziers

Depuis 2013, le **bas-marais à Choin** des Vorziers est en cours de fermeture et probablement d'assèchement : le cortège floristique est moins diversifié, le Solidage, le Phragmite et le Saule prennent le dessus. Le marais n'est donc pas dans une situation lui permettant une bonne stabilité et fonctionnalité. Il abritait, jusqu'en 2017, le **Liparis de Loesel**, espèce d'intérêt communautaire, en cours de disparition sur le site (non revu en 2021).

## Affleurements rocheux

Les **sources pétrifiantes calcaires** restent très ponctuelles sur le site, comme en 2013. La présence de tufs permet de reconfirmer la présence de l'habitat, aucune menace ne pèse sur ce milieu, si ce n'est la possible diminution des suintements à long terme.

# FLORE

Ce chapitre fait la synthèse de l'état de conservation des espèces végétales d'intérêt communautaire, sur la base des études réalisées sur les différentes espèces au cours de la mise en œuvre du DOCOB et des prospections 2021.

Le **Liparis de Loesel** (*Liparis loeselii*) formait, jusqu'en 2011, une population de quelques dizaines de pieds sur le marais des Vorziers. Cette station était déjà connue sur le site depuis plusieurs années, dans un état de conservation intéressant. Pour préserver au mieux cette station et cet habitat remarquable, une animation foncière ainsi que des actions de restauration et de gestion ont été entreprises sur 5 ans (2014-2018) afin d'éviter la fermeture du marais et de limiter l'expansion du solidage.

De 2012 à 2015, l'espèce n'a pas été observée sur le site.

En 2016 et 2017, plusieurs pieds ont été observés sur le site (dont 2 en fleurs en 2016).

L'espèce n'a pas fait l'objet de nouvelle observation depuis. Cependant la gestion du site n'a pas été renouvelée après 2018 et l'espèce n'a pas fait l'objet d'inventaires réguliers entre 2018 et 2021.

De plus, une absence d'observation ne signifie pas forcément que l'espèce a disparu. En effet, au sein d'une même population, il est possible d'observer des phénomènes d'éclipse : l'effectif présente des variations importantes d'une année à l'autre sans pour autant disparaître. Cette variation résulte probablement de nombreux facteurs complexes qui conditionnent le développement de la population.

Son état de conservation s'est dégradé depuis 2013, indiqué en bon état de conservation, son milieu se refermant et l'espèce n'ayant pas été revue depuis 4 ans, son état de conservation est aujourd'hui en **mauvais état**.

## FAUNE

Ce chapitre fait la synthèse de l'état de conservation des espèces faunistiques d'intérêt communautaire, sur la base des études réalisées sur les différentes espèces au cours de la mise en œuvre du DOCOB.

**Le Castor d'Europe**, non menacé à l'échelle nationale, est bien établi sur le linéaire des Usses avec un nombre de groupes familiaux constant depuis plusieurs années. Actuellement, son installation durable repose essentiellement sur la présence de ressources suffisantes, ce qui semble être le cas au sein du périmètre Natura 2000.

Des menaces ont été cependant identifiées sur le site. En effet, le fort envahissement par la Renouée du Japon entraîne une modification de son habitat et pourrait affecter ses potentialités alimentaires bien qu'il semble pour le moment s'adapter. Il faudra donc veiller à la reconduction des actions sur cet habitat afin de ne pas impacter l'espèce à plus long terme.

**Le Chabot**, qui est une espèce très sensible et révélatrice d'une certaine qualité d'eau, ne paraît pas avoir augmenté suite aux actions entreprises via le Contrat de rivières sur le linéaire Châtel-Frangy. L'espèce n'est pas menacée en France, mais les actions sur son habitat devront être reconduites afin de veiller à son maintien sur les Usses. En effet, les modifications des paramètres du milieu (modifications successives de débit, colmatage des fonds, pollution de l'eau...) sont autant de menaces potentielles qui pourraient induire une diminution d'effectifs.

**Le Blageon**, espèce autochtone de la Vallée du Rhône, est présent sur le cours principal des Usses, au droit du site Natura 2000. Les pollutions organiques et l'aménagement des cours d'eau sont les principales menaces qui concernent l'espèce.

Ainsi, pour l'ensemble de la faune aquatique des Usses, les premières données de suivi ne donnent qu'un aperçu des réponses suite aux actions menées sur la restauration de la continuité écologique. En effet, les populations peuvent mettre du temps à répondre à ces modifications. Ainsi, les efforts seront à poursuivre afin de préserver au mieux les habitats d'espèces et ainsi d'améliorer l'état de conservation des populations.

**L'écrevisse à pieds blancs**, une des trois espèces autochtones, n'a pas été recensée sur le cours principal des Usses depuis 2004. De plus, le linéaire des Usses est désormais occupé par l'écrevisse signal, espèce invasive, compétitive avec les écrevisses locales.

Cependant, des mesures permettant de bloquer le front de colonisation de cette espèce sur les affluents ont été réalisées. En effet, deux populations d'écrevisses autochtones (l'écrevisse à pieds blancs et l'écrevisse des torrents) ont été identifiées sur plusieurs affluents en amont du bassin versant. L'extension du périmètre Natura 2000 sur ces affluents met ainsi en évidence le fort enjeu lié à la conservation de ces deux espèces, qui seront prioritaires lors de la réalisation du prochain DOCOB.

L'étude menée sur **le Sonneur à ventre jaune** a permis de mettre en évidence la potentialité d'accueil du site, bien que l'espèce n'ait pas été trouvée au sein du périmètre Natura 2000. L'espèce est cependant connue aux alentours du site. Les conditions météorologiques particulières n'ont cependant pas été favorables à l'espèce, cette dernière étant plutôt liée à la dynamique alluviale et à la présence de points d'eau plus ou moins temporaires (ornières forestières notamment).

**Le Lucane Cerf-volant** n'est pas actuellement menacé en France (inscrit à la Directive Habitats mais non protégé en France), malgré des effectifs en régression en Europe. En effet, à l'échelle locale, une dégradation de son habitat peut très rapidement entraîner son déclin. Même si le statut de conservation est jugé favorable pour la région Alpine, l'espèce y reste donc vulnérable.



Sur les Usses, la proportion importante de bois matures et de bois morts au sein des habitats alluviaux est favorable au bon maintien de l'espèce. La poursuite des actions menées (étude pour l'amélioration des connaissances sur l'espèce, gestion forestière, enquête participative, animations...) permettra notamment de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire et de mettre en évidence son rôle de bioindicateur pour le bon état de conservation des forêts.

**L'Agrion de Mercure**, sensible à la qualité de son habitat (embroussaillage, qualité de l'eau, déstructuration...), semble se maintenir sur le marais des Vorziers.

Cependant, malgré les actions et chantiers entrepris, la tendance à la fermeture du milieu se poursuit et le Solidage continue de se développer. Ces menaces seront à prendre en compte et les actions devront être poursuivies afin d'assurer le maintien de l'espèce sur ce milieu.

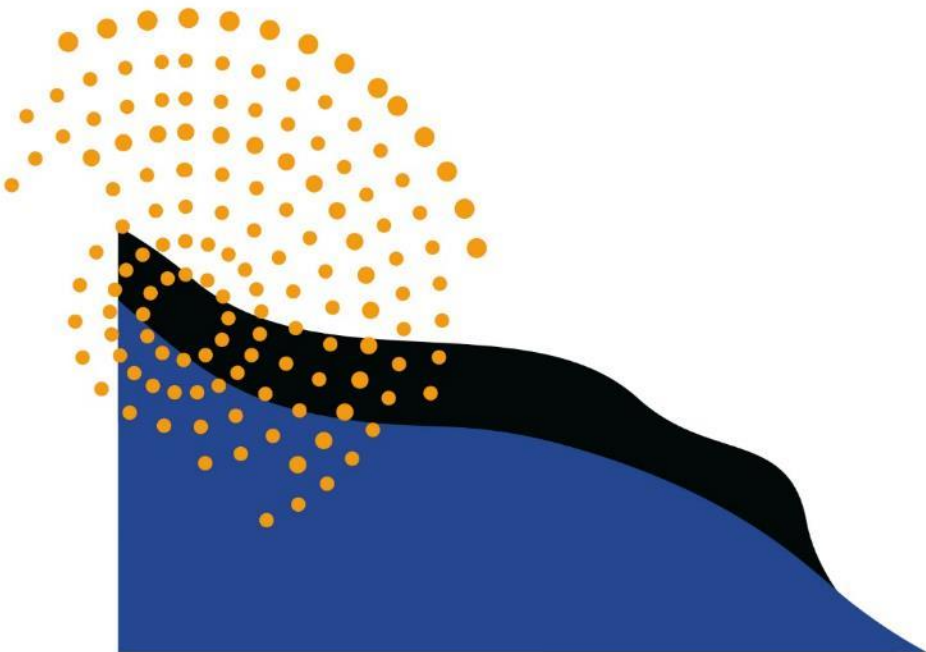
**Le Cuivré des marais**, bien établi sur le site en 2013, n'a pas fait l'objet de suivi spécifique ces dernières années. Des actions favorables au maintien du bon état écologique de son habitat ont cependant été réalisées, notamment sur le marais des Vorziers.

L'espèce étant sensible à l'assèchement des zones humides, il sera nécessaire de poursuivre les actions menées sur l'entretien et le suivi du fonctionnement hydraulique du marais. Ces mesures permettront d'assurer le bon état de conservation du Cuivré sur le site.

**Le Damier de la Succise**, sensible à la raréfaction de sa plante hôte, a fait l'objet de suivi sur les deux friches à Molinie du Tanay et des Esserts mais n'y a pas été observé. L'espèce, jugée quasi menacée à l'échelle du Rhône-Alpes, a en revanche été recensée sur les pelouses à bromes du Crêt-Pollet. Des actions ont cependant été réalisées sur les friches à molinies, rendant ces habitats favorables au Damier. Bien qu'il ne soit pas présent sur ces zones, sa plante hôte est présente de manière abondante.

Ces mesures de gestion devront donc être reconduites, afin de permettre une colonisation sur ces espaces ouverts et afin d'assurer son maintien au Crêt Pollet.

## CONCLUSION



Le DOCOB va être actualisé au regard des nombreuses études menées au cours de cette première période d'animation. Certaines parties devront être plus développées pour permettre une meilleure compréhension et faciliter la mise en œuvre opérationnelle des actions. Le nouveau DOCOB prendra en compte l'extension et les nouveaux enjeux et redéfinira les objectifs, ainsi que le programme d'actions pour les 6 prochaines années.

Au regard du bilan, il apparaît que la gestion s'est portée principalement sur les enjeux du lit mineur, en synergie avec le contrat de rivière, ainsi que sur des habitats de haut de versant avec les contrats ni-agricole ni-forestier sur les Moliniaies.

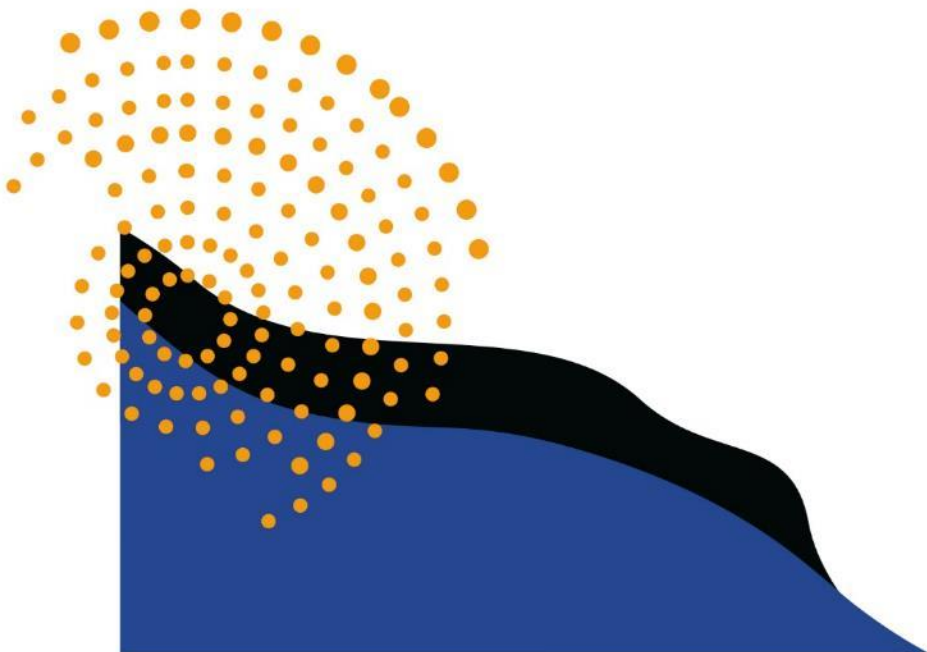
De nombreuses actions, conduites dans le cadre de l'animation du DOCOB, ont participé à l'amélioration des connaissances des espèces de la Directive et à la communication autour du site. Ceci permettra une meilleure prise en compte des enjeux et des priorités dans la prochaine phase d'animation.

Les enjeux du lit majeur, comme les boisements, n'ont pas fait l'objet de mesure particulière, en dehors d'un volet d'inventaires ; la Renouée du Japon étant un facteur au droit de ces habitats naturels.

Il serait important de porter une attention particulière à l'évolution des boisements vers de la forêt à « bois dur » et reconsidérer les actions à mettre en place vis-à-vis de la Renouée du Japon.



# ANNEXES



# ANNEXE 1 : GRILLE D'ÉVALUATION DU CONTENU DU DOCOB

Légende Qualité	
+	complet
+-	Avec des manques
-	Incomplet
--	Très incomplet ou inexistant

	Rubrique	élément à vérifier	question à se poser	Présent		Qualité	Remarques
				oui	non		
Généralités	couverture	code et nom du site concerné	présence / absence	x		+	
		date		x			
		logos		x			
	présentation du DOCOB	structure porteuse	présence / absence	x		+-	La composition du comité de pilotage est bien inscrite, néanmoins le Président du Comité de Pilotage n'a pas été inscrit. Cependant, aujourd'hui ces éléments ne sont plus à jour et seront à modifier.
		opérateur		x			
		chargé de mission		x			
		contributeurs techniques et scientifiques		x			
		composition du Copil		x			
	présentation de Natura 2000	en France et en Europe	présence / absence	x		+	
		dans la région / le département		x			
	présentation du site	fiche d'identité avec éléments du FSD	présence / absence	x		+-	Ces éléments seront complétés et mis à jour.
		directives concernées		x			
		zone biogéographique			x		
		région(s)		x			
département(s)		x					
commune(s)				x			
superficie		x					
rapport de présentation	données administratives	structures intercommunales concernées	EPCI concernés par le territoire du site	x		+-	Les EPCI ayant fusionné au 1er janvier 2017, une mise à jour sera nécessaire. Les données administratives sont présentées plutôt de manière succincte et synthétique.
		politiques territoriales locales	chartes forestières, environnementales, documents d'urbanisme	x			
		zonages espaces naturels	ZNIEFF, APPB, RN, PN, SC/SI, etc...	x			
		foncier	y a-t-il une analyse ou des éléments concernant la nature des propriétés foncières (public/privé, morcellement, etc...) ?	x			
	données abiotiques	climat	Ces données sont-elles décrites de façon à expliquer les milieux, habitats, espèces présentes ? Sont-elles compréhensibles ? Les sources sont-elles citées ?	x		+-	Description assez succincte : il manque quelques éléments pour faciliter la lecture (graphiques, schémas, cartes...). La qualité physico-chimique du cours d'eau n'a pas été décrite et sera à rajouter. Les sources sont bien citées.
		géologie		x			
		topographie			x		
		pédologie		x			
		hydrologie		x			
	rapport de présentation	milieu	les grands milieux / écosystèmes sont-ils décrits ?		x	--	Non, une description pédagogique des grandes unités végétales, en lien avec les espèces faunistiques, serait à rajouter pour plus de compréhension pour un public non technique.
sont-ils liés aux habitats et espèces présentés ensuite ?				x			
diagnostic écologique		habitats	liste des HIC	x		+-	La partie dans le DOCOB (hors annexe) est présentée par un simple tableur synthétique. Il manque une description moins technique pour accompagner ce tableur et fluidifier la lecture. <b>Cette partie sera à mettre à jour avec les nouvelles études.</b>  La liste présentée d'HIC est cohérente avec celle du FSD du périmètre faisant l'objet de l'évaluation.
			cohérence liste HIC / FSD du site ?	x			
			autres habitats non IC sont-ils décrits ?		x		
			cartographie présente ? cf annexes	x			
			surfaces d'habitats quantifiés ?	x			
			référentiels utilisés (EUR 27 / Corine Biotope )	x			
			tableau récapitulatif des habitats	x			
			données qualitatives sur les habitats (fonctionnalité, tendances évolutives...)	x			
état de conservation des habitats renseigné ?		x					
espèces		liste des EIC	x		+-	Cette partie est très synthétique, il manque un texte, et des illustrations, pour accompagner les différents tableaux et ainsi décrire l'état des lieux faunistiques. Cette partie sera à mettre à jour avec les nouvelles études et les chiroptères de la Directive.	
		cohérence liste EIC / FSD du site ?	x				
	autres espèces patrimoniales non IC décrites ?	x					

	Rubrique	élément à vérifier	question à se poser	Présent		Qualité	Remarques
				oui	non		
			cartographie présente ? cf annexes	x			La liste présentée d'EIC est cohérente avec celle du FSD (les nouvelles EIC du site ont été identifiées après 2013)
			données quantitatives ?		x		
			état de conservation des espèces renseigné ?	x			
			données qualitatives sur les espèces (fonctionnalité, habitats, tendances évolutives...)		x		
		analyse écologique et fonctionnelle	les données habitats / espèces sont-elles croisées ?	x		+-	Cette partie est aussi sous forme de tableur, une analyse non technique pourrait accompagner ce paragraphe. Dans le tableau croisé, les habitats de reproduction des EIC ne sont pas indiqués. Cette partie sera à mettre à jour avec les nouvelles études et notamment celles liées aux corridors.
		fiches habitats/espèces (en annexe idéalement)	sont-elles présentes ?	x		+-	Les fiches sont succinctes, pour une meilleure lisibilité des illustrations et la carte de répartition pourraient être rajoutées.
			les fiches sont-elles adaptées localement ?	x			
			sont-elles compréhensibles et associées clairement aux activités socio-économiques ?		x		
		enjeux de conservation	sont-ils clairement décrits ?		x	-	Les enjeux de conservation ne sont pas clairement décrits et ne sont pas hiérarchisés.
			sont-ils hiérarchisés ?		x		
	diagnostic socio-économique	description des activités sur le site	les activités socio-éco du site sont-elles décrites ?	x		+-	Les usages et les activités sont décrits assez clairement. Et les interactions sont définies dans un tableau synthétique. <b>Cette partie sera à actualiser, et notamment le cyclotourisme avec la ViaRhôna.</b>
			les pratiques sont-elles analysées ?	x			
			les interactions entre activités (conflits d'usage) sont-elles présentées ?		x		
			les tendances évolutives sont-elles prises en compte et décrites ?		x		
		influence des activités sur les HEIC	les activités sont elles croisées avec le diagnostic écologique	x		+	Les activités sont analysées au regard des enjeux de conservation du site.
Objectifs	Objectifs de développement durable		sont-ils exprimés en relation avec les enjeux issus des diagnostics précédents ?	x		+	
	Objectifs opérationnels	objectifs précisant les objectifs de DD (optionnels)	existe-t-il des objectifs opérationnels qui précisent les objectifs de développement durable ?	x		+	Ils existent, mais devraient aussi être rattachés plus lisiblement aux mesures qui permettent de les atteindre.
			sont-ils SMART ? ont-ils une plus-value pour la compréhension des objectifs à atteindre par le DOCOB ?	x			
Mesures		nature des mesures	les différentes natures de mesure sont-elles explicitées ?	x		+	
			les mesures d'animation (mise en œuvre du DOCOB) sont-elles présentes ?	x			
	Mesures de gestion	fiche mesure	le but de la mesure est-il présenté ?	x		+-	Le contenu des mesures n'est pas toujours bien expliqué pour faciliter la mise en œuvre du DOCOB. Les mesures ne sont pas facilement rattachées aux OO ce qui rend l'évaluation difficile. Les indicateurs de suivi seront à développer/compléter par des indicateurs simples et pertinents.
			l'action à mettre en œuvre est-elle décrite ?	x			
			les habitats et espèces concernées sont-elles associées aux mesures ?	x			
			la surface et/ou les zones concernées sont-elles quantifiées ?	x			
			y a-t-il un niveau de priorité mentionné ?	x			
			les cahiers des charges des mesures contractuelles précisent-ils clairement les engagements rémunérés et non rémunérés constituant la mesure ?	x			
			les maitres d'ouvrage / d'œuvre potentiels sont-ils mentionnés ?	x			
			les financements potentiels sont-ils présentés ?	x			
			y a-t-il une référence aux listes de mesures nationales du PDRH ou aux engagements MAEt ?	x			
			y a-t-il un échéancier prévisionnel ?	x			
			y a-t-il des indicateurs de suivi ?	x			
			y a-t-il des points de contrôle ?		x		
Charte	charte	présentation générale	est-elle incluse dans le DOCOB ?	x		+	
			le format de la charte est-il adapté ?	x			

	Rubrique	élément à vérifier	question à se poser	Présent		Qualité	Remarques
				oui	non		
		engagements et recommandations (E / R)	les modalités d'adhésion sont-elles expliquées ?	x			
			Y a-t-il des (E/R) généraux ?	x			
			Y a-t-il des (E/R) par milieux ?	x			
			Y a-t-il des (E/R) par activités ?	x			
			les engagements sont-ils clairement contrôlables ?	x			
Suivi et évaluation	suivi / évaluation du DOCOB	Actions de suivi et évaluation de la mise en œuvre du DOCOB	Existe-t-il une partie du DOCOB consacré au suivi et à l'évaluation ?	x		-	Paragraphe très court sur l'évaluation. Peu de suivis, en dehors des espèces et habitats, sont prévus. Il faudra rajouter la création d'un tableau de bord et de bilan annuel.
			Y a-t-il un suivi de la mise en œuvre du DOCOB (indicateurs de réalisation) ?		x		
			Est-il prévu un suivi des habitats et espèces ?	x			
			Est-il prévu un suivi des résultats ou impacts des actions sur les habitats/espèces ?		x		
Annexes	atlas cartographique	cartes obligatoires et optionnelles (opt)	carte de localisation du site	x		-	Ils manquent notamment dans cette partie les cartes d'évaluation des HIC et EIC et des objectifs de gestion quand ils sont géolocalisables.
			carte du périmètre officiel du site (actuel/proposé)	x			
			carte du périmètre d'étude (opt)	x			
			carte du parcellaire (opt)		x		
			carte des propriétés du site (opt)		x		
			carte des aires protégées sur le site	x			
			carte géologique (opt)		x		
			carte topographique (opt)		x		
			carte des grands milieux (opt)		x		
			carte des activités humaines	x			
			carte des HIC	x			
			carte des EIC	x			
			carte des espèces patrimoniales non IC (opt)		x		
			carte des objectifs de gestion		x		
			carte de la localisation des mesures	x			
			carte de l'état de conservation des HIC		x		
carte de l'état de conservation des EIC		x					
autres annexes		glossaire	présence / absence	x		+	
				abréviations	x		



86 route du Fiatet - 69210 SAIN-BEL

04 74 01 21 46

[secretariat@latitude-uep.com](mailto:secretariat@latitude-uep.com)

SARL au capital de 100 000 euros

SIRET : 451 675 110 00022 - Code APE 7112B